

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

ADSEA 06



SOMMAIRE



04

À PROPOS DE
L'ADSEA 06

16

LA DÉMARCHE QUALITÉ

05

LES MISSIONS DE
L'ADSEA 06

19

LES RESSOURCES
HUMAINES

06

LA MESURE D'IMPACT
SOCIAL À L'ADSEA 06

24

PATRIMOINE, ACHAT,
SÉCURITÉ

09

LES HOMMES ET LES
FEMMES DE L'ADSEA 06

34

FOCUS SUR LA
TRANSFORMATION
NUMÉRIQUE

10

LES EFFECTIFS

37

LA COMMUNICATION

11

LE CHAMP HANDICAP
MENTAL & PSYCHIQUE

40

LE RAPPORT
FINANCIER

14

LE CHAMP SOCIAL-
SOIN

50

LE RAPPORT MORAL

"L'ÉNERGIE DU PASSÉ, FORCE DE L'AVENIR"

À PROPOS DE L'ADSEA 06

L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte des Alpes-Maritimes - ADSEA 06 - est une association à but non lucratif, du secteur social et médico-social, créée en 1945 dans les Alpes-Maritimes.

Elle accueille, accompagne et prend en charge de jeunes enfants, des adolescents et adultes souffrant d'un handicap mental, de troubles psychiques ou de graves difficultés d'insertion sociale, au sein d'une vingtaine d'établissements et de services.

Toutes les énergies mobilisées par l'ADSEA 06 tendent vers un seul et même but : viser le développement, l'épanouissement et l'inscription citoyenne de la personne accompagnée sur son territoire.

Un projet associatif ancré sur une histoire et **des valeurs :**



Humaniste
par sa bienveillance
envers les personnes
accueillies



Responsable
par son éthique
et son
professionnalisme



Engagée
par sa solidarité et
sa contribution à
l'action publique



Participante
par son
attachement au
département des
Alpes-Maritimes

LES MISSIONS DE L'ADSEA 06

L'ADSEA 06 prend l'engagement, dans un cadre résolument moderne, collaboratif et évaluatif, d'affirmer l'inscription citoyenne de la personne vulnérable dans son territoire et considère que l'inclusion est un droit réel qui se vit au quotidien.

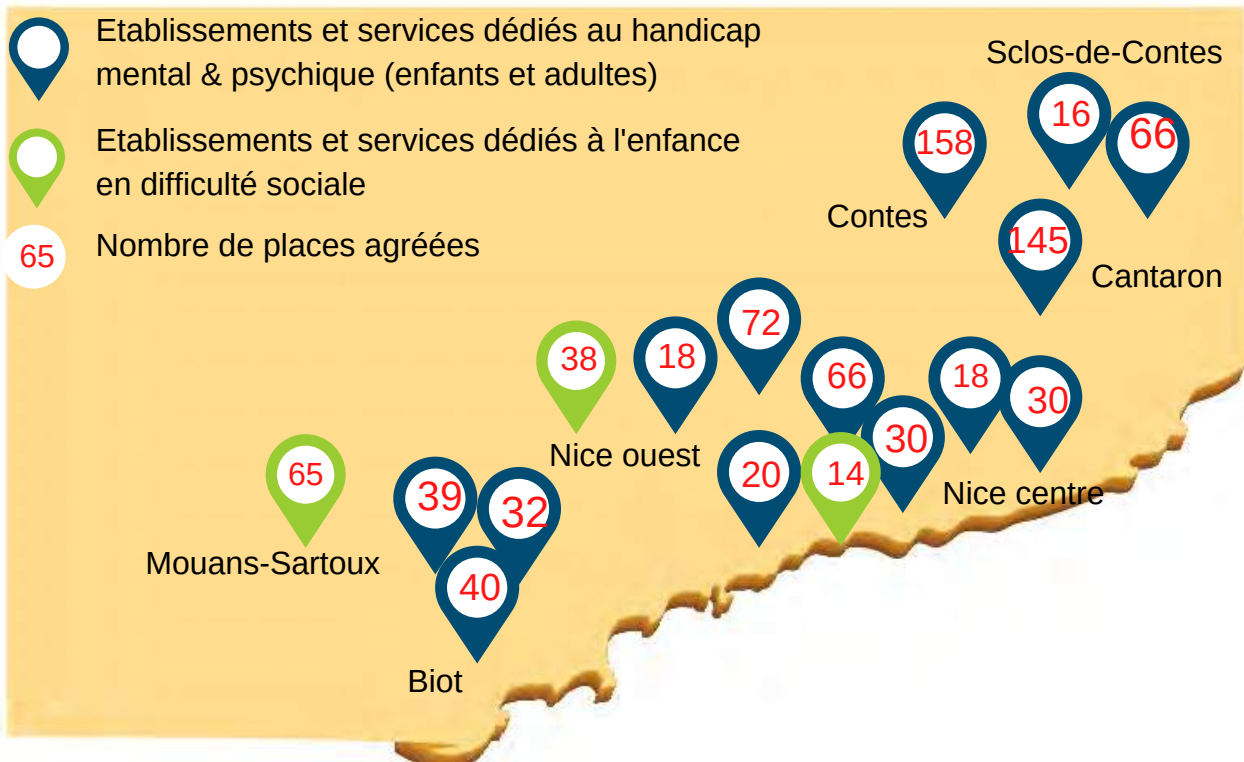
Les interventions des établissements de l'ADSEA 06 sont regroupées en deux champs d'activité :

HANDICAP MENTAL

Le champ "Handicap mental & psychique" se concentre sur l'accueil et l'accompagnement d'enfants, adultes et personnes vieillissantes déficientes intellectuelles. Le champ HANDICAP représente 80 % de l'activité de l'ADSEA 06

SOCIAL/SOIN

Le champ "Social - Soins" concerne les enfants en difficulté sociale et /ou présentant des troubles du psychisme. Ses missions s'effectuent auprès d'un public de jeunes en difficulté sociale, familiale ou scolaire ainsi que de jeunes d'intelligence normale, présentant des troubles du psychisme importants



LA MESURE D'IMPACT SOCIAL

C'est en mars 2019 que le Comité d'Evaluation et de Suivi du projet Associatif - CES PA - a débuté ses travaux et les participants - administrateurs, professionnels, personnes accompagnées ou représentants, partenaires -ont orienté leurs réflexions sur une démarche d'expérimentation de la Mesure d'Impact Social directement rattachée à des initiatives de terrain.

Pour rappel l'impact social est : « l'ensemble des changements positifs ou négatifs, attendus ou inattendus, et durables engendrés par les activités mises en place et attribuables à ces activités »

LE PROJET

Cette expérimentation a porté successivement sur deux projets de Mesure d'Impact Social :

- la Jeunesse Roule pour l'Afrique JRPA II - 2e édition - programme d'échanges et de dons de matériels, mené en Côte d'Ivoire par des jeunes du CEP La Nartassière, pour rappel (voir bulletin ADSEA 06 nov 2019), le travail de mesure d'impact pour le projet JRPA II a démarré en juin 2019,
- Bus Training Santé - BTS - initié par le Complexe de Sophia : favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique grâce à un "entraînement" aux examens médicaux, le travail de mesure d'impact social BTS a démarré en janvier 2020.



Le projet JRPA II a commencé en 2019 avec trois séances en groupes de travail (juillet à sept)

La dynamique des groupes de travail dédiés à cette expérimentation

- JRPA II : un groupe de dix personnes inscrites, avec une participation effective de six à huit personnes, sur trois sessions de travail - deux en visio - sur la période du 12 février au 04 juin 2020,
- BTS : un groupe de travail de neuf personnes inscrites, avec une participation effective de trois et cinq personnes, sur trois sessions de travail dans la période du 13 janvier au 12 février 2020.

Les retours en session plénière du CES PA se sont déroulés le 5 mars 2020 un peu avant le confinement puis il y a eu deux annulations - en mai et septembre - et un point bilan annuel en visio le 30 novembre 2020.

LA MESURE D'IMPACT SOCIAL À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

La démarche d'impact social a été conçue et évaluée en six séquences de travail pour le projet JRPA II. Travail d'autant plus remarquable que :

- aucun des membres du groupe n'avait été auparavant engagé dans une démarche de Mesure d'Impact Social, le groupe est parti ex-nihilo, et tout a été conçu au fur et à mesure,
- le calendrier a dû être retardé et s'appuyer sur du distanciel, par principe de précaution, durant le premier confinement ; soulignons que la démarche s'est appuyée sur quatre questionnaires réalisés pour interroger les jeunes du CEP impliqués dans le projet (ceux qui ont effectué le déplacement en Côte d'Ivoire et les autres jeunes de l'institution), les partenaires en France et Côte d'Ivoire.

L'intérêt majeur de cette démarche de MIS repose sur l'engagement : ainsi, nous avons pu observer une dynamique et une motivation remarquables, nourries par la découverte d'une démarche innovante, parfois complexe, qui sort de la logique de causalité évaluative « plane » action/résultat. La Mesure d'Impact Social interroge l'action sur les plus-values tant attendues qu'inattendues, pour saisir la richesse des interventions et encourager la créativité des acteurs.



Les participants à ce projet ont bien saisi la considération portée en permanence à la dimension inclusive et l'ouverture : l'usage du terme « parties prenantes » est interrogé en permanence pour valoriser toutes les catégories d'acteurs du projet en interne comme en externe. Ainsi, à titre d'exemple, la Gendarmerie Nationale a été engagée dans toutes les phases de réflexion, de production de l'action, comme dans les outils de mesure d'impact social. Et dans les questionnaires partenaires, nous avons pu bénéficier d'observations émanant de l'ASEF, du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Les membres des groupes de travail ont été investis dans une démarche qui a mobilisé ingénierie sociale et a débouché sur la modélisation de supports innovants :

- trois cartes mentales – Pourquoi ? Qui ? Quoi ? - pour interroger le sens de l'action, les acteurs, et la visée évaluative,
- un tableau critères/indicateurs de mesure d'impact, afin de bien délimiter ce qui relève du résultat de l'action de ce qui relève de l'impact,
- des fiches de Mesure Impact Social en cinq points – ressources, activité, production, résultats, impact.

Ces outils créés illustrent une double volonté de production de connaissances à la croisée de réflexions théoriques et d'inscriptions pragmatiques dans l'action. Et il faut souligner qu'ils ont été élaborés de toutes pièces par les membres des groupes de travail.

Pour le projet Bus Training Santé, il y a encore un sentiment de travail inachevé : la dynamique du projet en phase de montage a été arrêtée en raison de la crise liée au COVID-19, exigeant un décalage sur deux points qui achoppent : la question financière et la question de la mise en œuvre opérationnelle.

Une séance plénière du CES PA a été organisée en visioconférence le 30 novembre afin de poursuivre les échanges et soutenir la dynamique institutionnelle autour de la Mesure d'Impact Social. A cette occasion, un bilan de l'année 2020 a été effectué en présentant les réalisations des deux groupes de travail et ont été actés les prochaines étapes pour 2021.

CAP 2021 : CAPITALISER, POURSUIVRE, ENRICHIR LA DÉMARCHE MIS

Après un bilan de l'année écoulée, sous le sceau de la richesse et de la concision, auxquels les principaux intéressés trouvent sens et engagement avec les valeurs du Projet Associatif, une étape de concrétisation se dessine. Il s'agit désormais de finaliser sur ce premier trimestre 2021 un Guide ADSEA 06 de la Mesure d'Impact Social, dans une visée de pédagogie et de transmission.

Puis l'actuel CES PA laissera place à d'autres acteurs pour prolonger et enrichir ce projet global d'impact social.

LES HOMMES ET LES FEMMES DE L'ADSEA 06

Organigramme

Conseil d'Administration

Charles ABECASSIS
Président

Direction Générale

Erik LA JOIE
Directeur Général
Bruno GOUYSSSE
Directeur Général Adjoint

SIEGE SOCIAL

Direction Adm. & Financière

Laurence VICARI
Directrice

Direction des Ressources Humaines

Kristel BARISIC
Directrice

Direction Patrimoine Achats Sécurité

Cécile BRANDINELLI
Directrice

CHAMP HANDICAP

Complexe Les Terrasses

Marie-Anne TASSO
Directrice

Complexe Les Chênes

Philippe LACOUT
Directeur

Complexe de Sophia

Estelle LION
Directrice

Complexe Val Paillon

Michèle GARDONCINI
Directrice

Complexe EPIS

Bruno GOUYSSSE
Directeur par intérim

CHAMP SOCIAL- SOIN

DITEP La Luerna CEP La Nartassière

Ouarda LIAUTAUD
Directrice

Service Prévention

Bruno GOUYSSSE
Directeur par intérim

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

• LE BUREAU

Président : Charles ABECASSIS
Vice-Président : Michel ROUX
Secrétaire Général : Sirio PIAZZESI
Secrétaire Général Adjoint : Denis VANEL
Trésorier : Jacques MARIACCI
Trésorier Adjoint : Michel MINETTI
Conseillers techniques : Annick BOUSQUET,
Jacques BELIN, Jacques TOURNAYRE

*Le Conseil d'Administration de l'ADSEA 06 est
composé de membres bénévoles élus :*

• AUTRES MEMBRES

Elisabeth BELIN,
ADAPEI-AM.

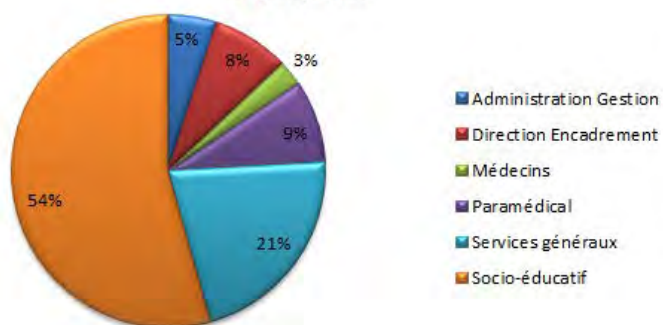
LES EFFECTIFS



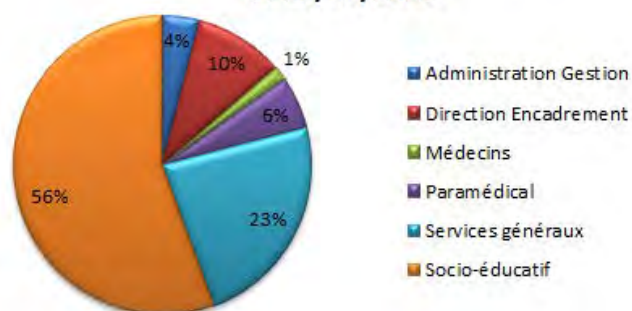
610

PROFESSIONNELS EN 2020

Effectif Champ Handicap
31/12/2020



Effectif Champ Social Soins
au 31/12/2020



74,75 %

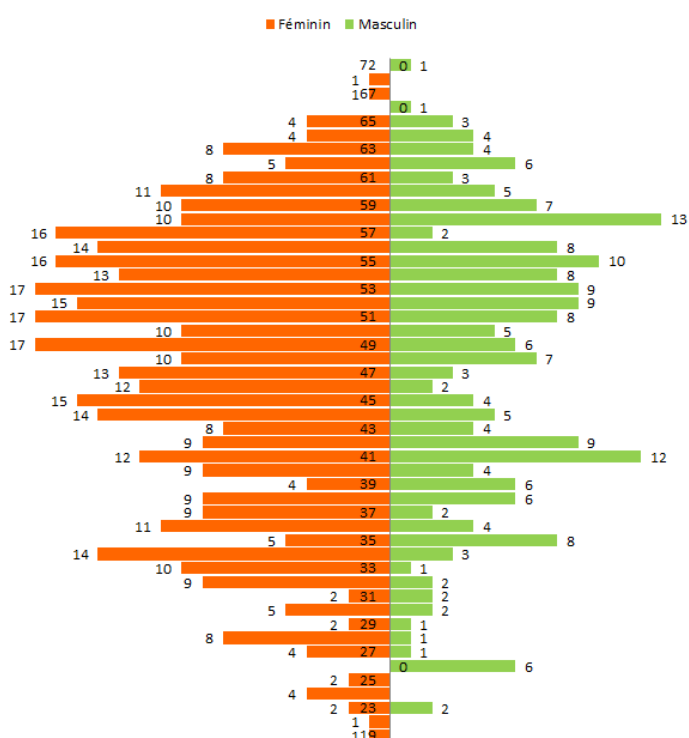
de l'effectif total

20,33 %

et 4,92 %

de l'effectif total pour le Siège Social

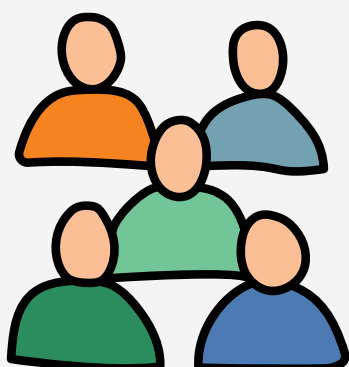
Pyramides des âges au 31/12/2020



L'effectif de l'ADSEA 06 reste stable. La part du personnel éducatif et social représente toujours la moitié du personnel de l'Association (52 %). La répartition femme/homme demeure inchangée, l'effectif associatif reste très féminisé. En ce qui concerne la répartition par tranches d'âges on note, comme en 2019, une part importante de l'effectif âgé de plus de 46 ans. Le vieillissement des personnels de certaines fonctions est une préoccupation importante de l'Association qui doit anticiper les départs à la retraite des personnels concernés sur des fonctions parfois pénuriques.

LE CHAMP HANDICAP MENTAL & PSYCHIQUE

CHIFFRES-CLÉS

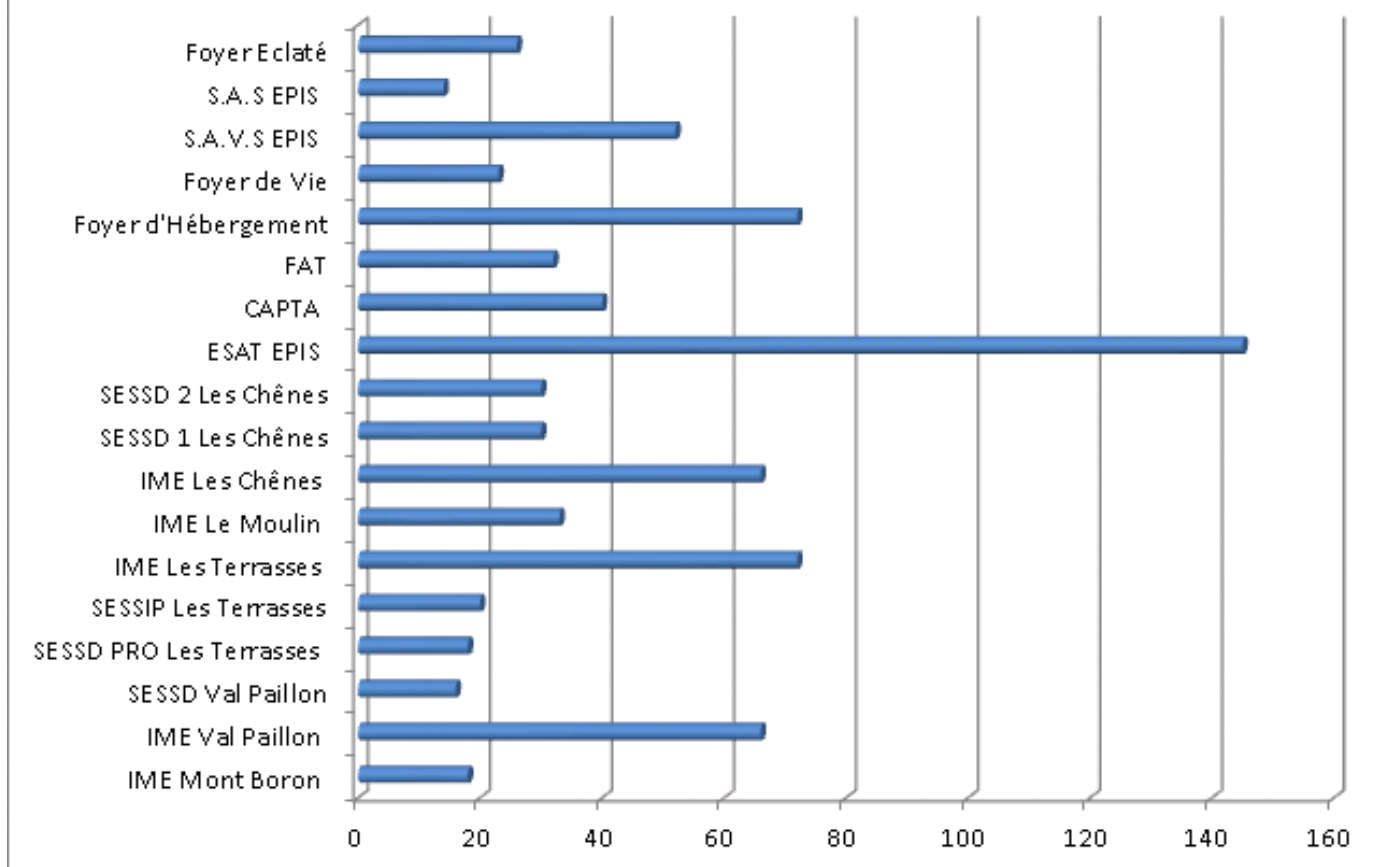


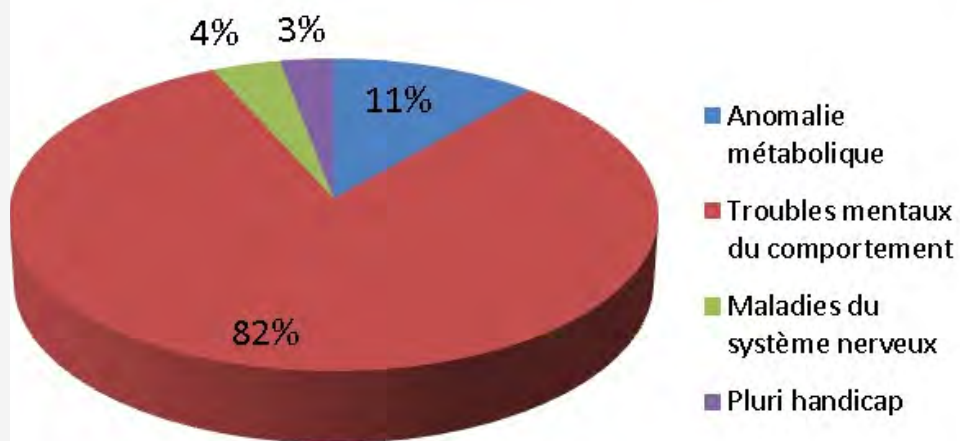
773

PLACES AGRÉÉES

- dont :
- 196 en internat
 - 178 en externat
 - 394 en semi-internat

Nombre de places agréées HANDICAP





82% DES PERSONNES ACCUEILLIES

souffrent de troubles mentaux du comportement

LES ACTIONS PHARES - 2020

La crise sanitaire de 2020 a fortement impacté l'activité des établissements et services. Les recommandations, les plans continus d'activité, les injonctions... ont nécessité une adaptation quasi-quotidienne des organisations mais aussi de la prise en charge et des pratiques professionnelles. De nouvelles approches de travail se sont développées : l'accompagnement à distance, le télétravail, les visioconférences...

Certaines activités, autrefois réalisées en présentiel, se sont déroulées en distanciel grâce aux outils numériques : théâtre, slam, peinture, dessin, relaxation, cuisine, exercices pédagogiques...

Cette période difficile n'a cependant pas empêché de belles dynamiques de travail et des projets exceptionnels de voir le jour :

- intervention des jeunes de Val Paillon à la suite de la tempête Alex,
- expérience associative avec la mise en oeuvre du dispositif d'accueil pendant la période estivale,
- ouverture vers le milieu ordinaire pour quelques jeunes de Val Paillon dans le cadre de l'atelier "Maraicher" (partenariat avec un agriculteur - travail de débroussaillage et plantation).



Au niveau du secteur adultes, le 1er confinement 2020 a mis à l'arrêt tous les ateliers des ESAT EPIS et CAPTA. La production a été relancée lors du déconfinement en mai 2020, dans le respect des consignes sanitaires et de sécurité au travail mais tous les ateliers ont été fortement impactés avec des baisses de commandes plus ou moins significatives selon les activités.

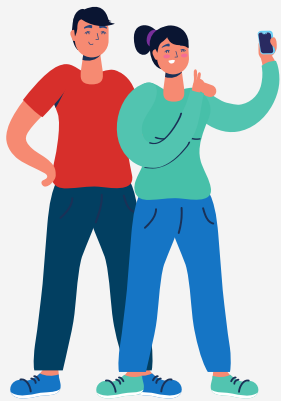
Les activités socio-éducatives ont, malgré le contexte, assuré la continuité du service :

- plan de préparation aux transitions dédié à l'accompagnement des travailleurs en ESAT âgés de plus de 50 ans (dispositif PASS'AGE en collaboration avec la CARSAT et le CD06),
- vernissage de l'exposition FEMI'ART organisée par la ville d'Antibes.



LE CHAMP SOCIAL-SOINS

CHIFFRES-CLÉS



Et plus de

117

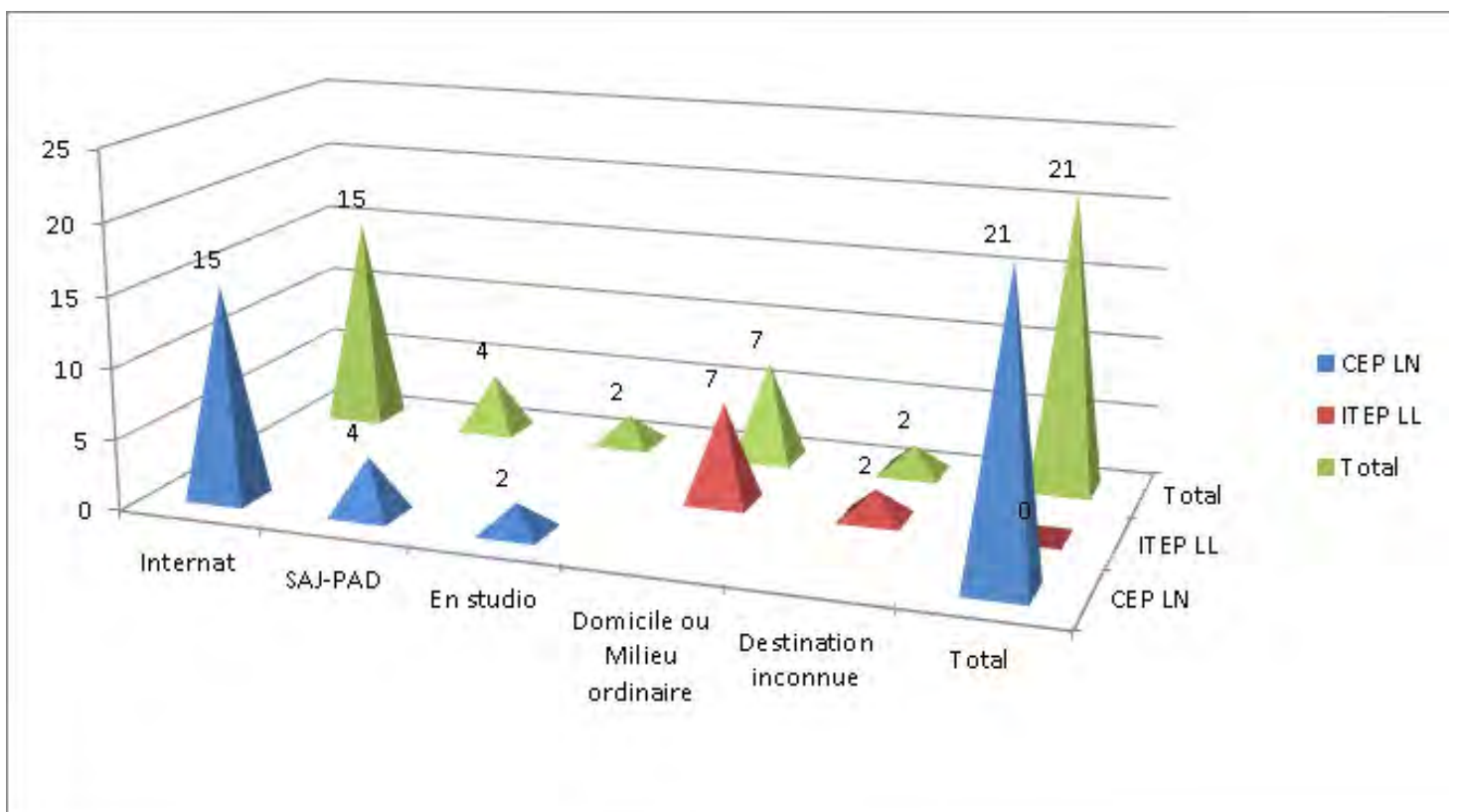
PLACES AGRÉÉES

au CEP La Nartassière et DITEP La Luerna

500

accompagnements en prévention spécialisée

motifs de sortie des effectifs :



LES ACTIONS PHARES - 2020

La crise sanitaire a eu des conséquences sociales sur les bénéficiaires accompagnés, l'activité des professionnels et les organisations ont été mises à rude épreuve.

Le CEP La Nartassière a poursuivi, pendant le 1er confinement, la prise en charge des usagers afin de veiller notamment au bien-être psychique et émotionnel des jeunes et leur permettre de préparer leurs examens.

L'ITEP La Luerna a mis en place de nouveaux modes d'accompagnement à distance pendant le confinement, avant de revenir à une organisation plus "normale" le restant de l'année.

Cette crise a également fortement impacté la manière de travailler des éducateurs de la Prévention Spécialisée qui ont été amenés à réinterroger leurs pratiques et proposer de nouvelles formes d'interventions en distanciel afin de maintenir le lien avec le public.

De belles initiatives ont malgré tout vu le jour durant cette année 2020 :



- prévention risques sismiques : réalisation d'un film avec les jeunes du CEP La Nartassière qui devrait être diffusé au plan national

- don des machines-outils de l'atelier Menuiserie de La Luerna à un jeune artisan sinistré par la tempête Alex.



LA DÉMARCHE QUALITÉ

Le département d'Amélioration Continue de la Qualité poursuit en 2020 sa mission de soutien et d'accompagnement des établissements sociaux et médico-sociaux de l'ADSEA06 dans une perspective d'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des usagers qui lui sont confiés. L'évolution des missions de l'Association réaffirmées dans le projet associatif 2018, la refonte des textes législatifs et décrets relatifs à l'organisation et à la transformation du système de santé ainsi que les nouveaux ajustements liés à l'actualisation du système d'évaluation des ESSMS par la Haute Autorité de Santé, replacent le département qualité au cœur d'une dimension transdisciplinaire.

La qualité n'est plus définie comme un concept venant se superposer au travail déjà engagé sur le terrain par équipes mais s'inscrit comme une démarche intégrée aux pratiques professionnelles.

La démarche qualité s'inscrit dans un environnement médico-social toujours en mouvement, permettant d'adapter au plus juste les actions d'amélioration en fonction de l'organisation, des missions et des usagers de chaque établissement. Cette dynamique de mouvement exige pertinence, adaptabilité et réactivité.

Malgré une année difficile et parsemée d'incertitudes liées à la situation sanitaire, la démarche qualité associative poursuit ses missions et se définit plus que jamais comme :

- accessible à tous et adaptable pour tous : elle doit pouvoir être mise en œuvre par tous les services, quelles que soient la taille et les modalités d'organisation, par l'ensemble des professionnels, quel que soit leur fonction et pour tous les usagers accueillis,
- participative pour le plus grand nombre : elle engage le directeur, mobilise le référent qualité et l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire ainsi que tous les acteurs de terrain (usagers, partenaires, financeurs, autorités de contrôle...),

- dynamique et consensuelle : elle développe un état d'esprit commun, instille une force et une énergie qui s'inscrivent progressivement dans l'ensemble des pratiques professionnelles du quotidien,
- intégrée aux pratiques professionnelles : le temps de réflexion et d'analyse investis quotidiennement autour de l'amélioration des pratiques professionnelles, permettent à la démarche une plus grande efficacité dans la proximité et la réalité de terrain; La démarche qualité devient alors un processus concernant l'ensemble des activités qui concourent à l'amélioration de la prestation proposée et s'inscrit dans la durée. Elle permet de mesurer en continu les décisions prises et les activités réalisées.



La Responsable Qualité Chargée de Mission, coordonne le développement transversal de la démarche pour l'ensemble des établissements de l'Association. Celle-ci reste relayée dans chaque établissement par le référent qualité qui, sous couvert de sa direction, en assure la mise en œuvre et le suivi auprès des équipes.

Le département a poursuivi en 2020 sa mission d'amélioration des pratiques professionnelles au service des usagers au travers de quatre objectifs prioritaires :

1

Assurer l'actualisation et la continuité du suivi des Plans d'action en collaboration avec les directions d'établissements, les référents qualités et les équipes pluridisciplinaires,

- poursuivre l'aide technique et le suivi des plans d'actions dans l'organisation concrète de la démarche qualité sur le terrain des établissements et services,
- accompagner les directeurs, chefs de service et référents qualités dans l'utilisation de l'outil d'évaluation,
- contribuer à la remontée d'informations et la transcription des actions menées sur le terrain afin de valoriser les actions engagées.

2

Optimiser dans une cohérence associative, la mise à jour des outils et procédures utilisés par les établissements et services

- accompagnement des structures dans la mise à jour des outils réglementaires,
- élaboration de procédures associatives en collaboration transversale avec d'autres services de l'Association.

3

Réaliser en collaboration avec les directions des services, les évaluations Internes et externes des services concernés par le calendrier associatif

- réalisation de l'évaluation interne de l'ASP
- organisation et suivi de la réalisation de l'évaluation externe du CEP La Nartassière par un organisme habilité

4

Assurer la veille documentaire et règlementaire du processus d'évaluation de l'ensemble des établissements et services de l'Association

- élaborer, suivre et mettre à jour le calendrier général pluriannuel des évaluations internes et externes de tous les établissements et services en fonction des textes règlementaires en vigueur,
- organiser une veille juridico-technique autour de l'usager,
- assurer un appui à la démarche qualité générale des établissements et services.

PERSPECTIVES - 2021

- assurer la mise à jour de la démarche qualité associative en lien avec de la réforme du dispositif d'évaluation de la qualité réformé par la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,
- organiser, suivre et finaliser la réalisation des 16 évaluations internes et 3 évaluations externes des établissements concernés avec le calendrier annuel actualisé,
- reconduire les missions en cours
 - Assurer un suivi des plans d'action qualité dans les établissements
 - Apporter un soutien technique aux directeurs et référents qualité dans le cadre de la mise à jour des outils et procédures
 - Participer aux COPIL transversaux associatifs,
 - Participer à la veille documentaire et règlementaire en lien avec la démarche qualité.



LES RESSOURCES HUMAINES

Face à une situation inédite, l'année 2020 a occasionné, comme pour beaucoup, davantage d'imprévus à gérer. La Direction des Ressources Humaines a dû s'adapter au fil des semaines aux différentes injonctions de l'ARS et du Ministère du Travail afin de maintenir une qualité de service vis-à-vis des personnels. Au-delà des diverses procédures liées à l'épidémie de COVID-19 (mise en place du télétravail, gestion des congés, mobilisation des salariés et service minimum d'accueil, organisation des Plans de Continuité d'Activité - PCA - et de la prime MACRON-COVID, réunions extraordinaires des instances représentatives du personnel...) la Direction des Ressources Humaines a cependant finalisé plusieurs dossiers au cours de l'année :

L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord GPEC et de la création de l'Observatoire des Métiers, des travaux ont été menés tout au long de l'année pour aboutir à la cartographie des métiers.

Ces travaux présentent le profil des salariés (sexe, âge, ancienneté...)* et mesurent les évolutions de la population de salariés par catégories professionnelles et familles de métiers (répartition des effectifs, taux de mixité, métiers émergents, métiers en tension...).

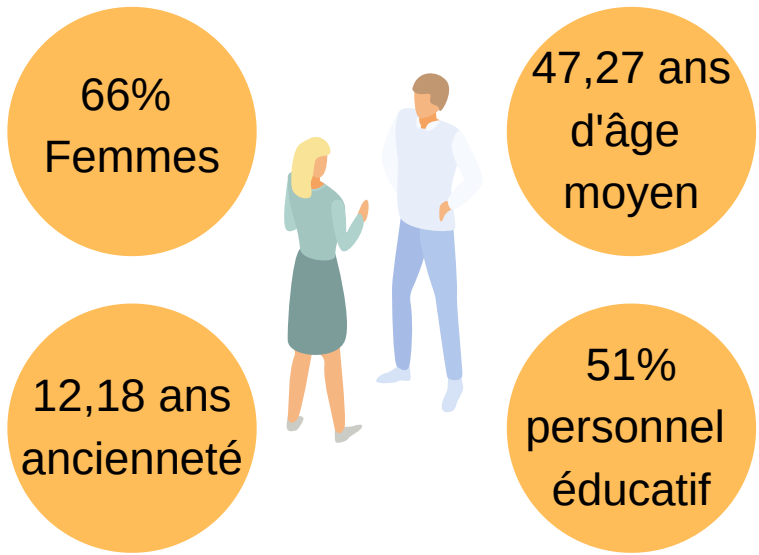
L'objectif de la cartographie des métiers est de mettre en place une analyse dynamique de l'évolution des métiers avec une logique comparative d'année en année.

**données analysées sur les effectifs présents au 01.01.2020*

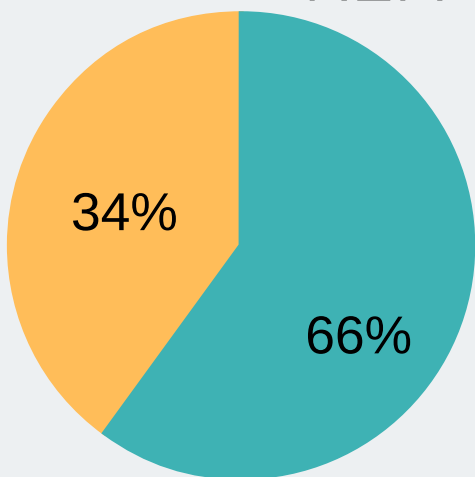


PROFIL TYPE DU SALARIÉ

Le salarié type à l'ADSEA 06 est une femme de 47,27 ans, avec une ancienneté de 12,18 ans, travaillant dans la catégorie socio-éducative



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE

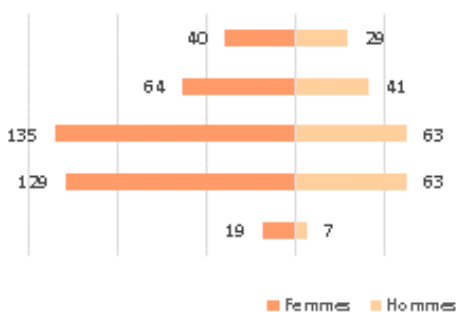


Au 1er janvier 2020, la répartition des femmes dans l'Association est largement supérieur à celui des hommes avec 66 %.

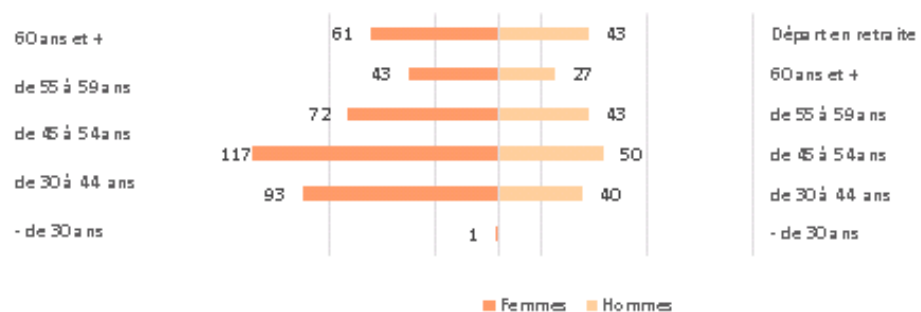


PYRAMIDE DES ÂGES PAR SEXE

2020



dans 5 ans



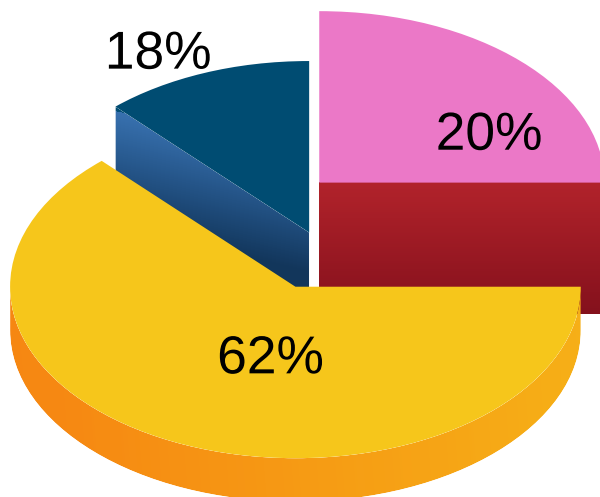
CARTOGRAPHIE DES MÉTIERS

Au niveau associatif, 84 métiers différents ont été recensés

Top 5 des métiers ADSEA 06 =>

Educateur spécialisé	106
Moniteur éducateur	41
Aide-médico-psychologique	33
Chef de Service	26
Maitresse de maison qualifiée	23

FAMILLES DE MÉTIERS



■	Educatif - Social - Soins
■	Pilotage - Gestion - Administration
■	Moyens Généraux

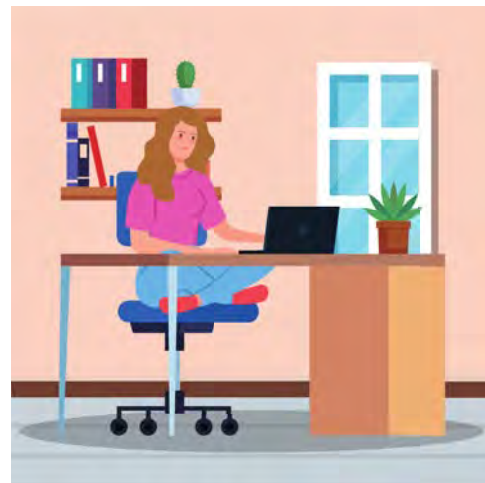
NIVEAU DE DIPLÔMES DES SALARIÉS

Une attention particulière sera portée aux personnes sans diplôme pour leur proposer un parcours adapté.

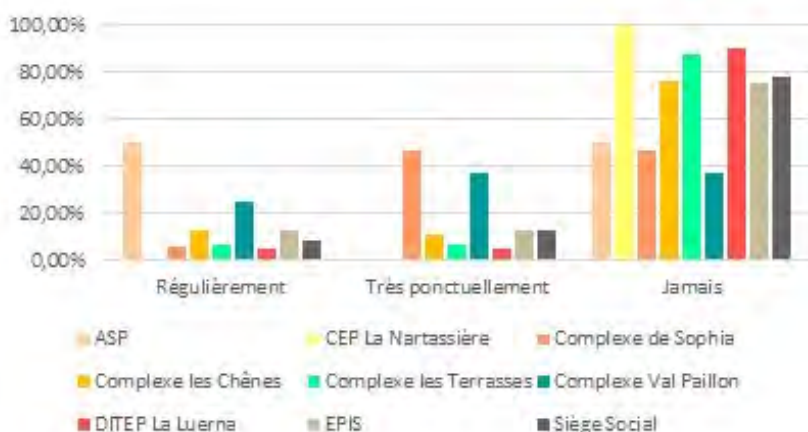
Niveau 8 (bac +8)	15
Niveau 7 (Bac +5)	61
Niveau 6 -Bac +3/4	63
Niveau 5 (Bac +2)	199
Niveau 4 (Bac)	78
Niveau 3 (CAP/BEP)	100
Niveau 0 (pas de diplôme/habilitation)	74

ENQUÊTE SUR LE TÉLÉTRAVAIL

A la suite à la crise sanitaire , l'ADSEA 06 a été contrainte de trouver de nouvelles organisations de travail, compatibles avec les règles du confinement et à organiser dans l'urgence le télétravail pour tous les postes le permettant.



L'Association a souhaité réaliser un bilan de cette période afin de connaître le ressenti des salariés qui ont été en situation de télétravail, savoir comment a été vécue cette période et identifier les éventuels problèmes rencontrés ainsi que les pistes d'améliorations possibles.

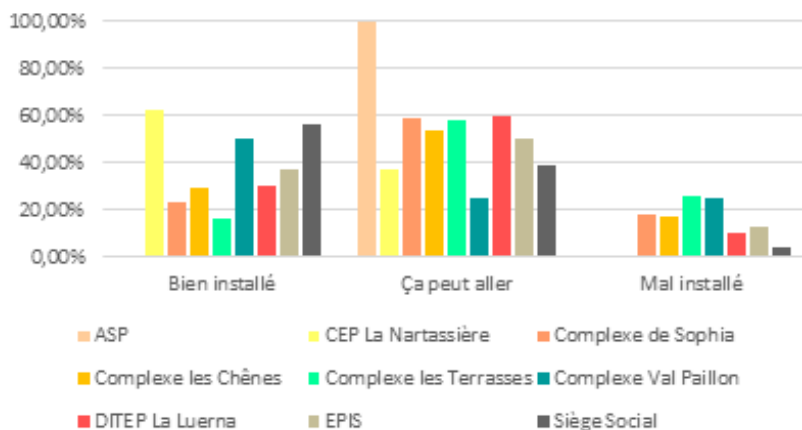


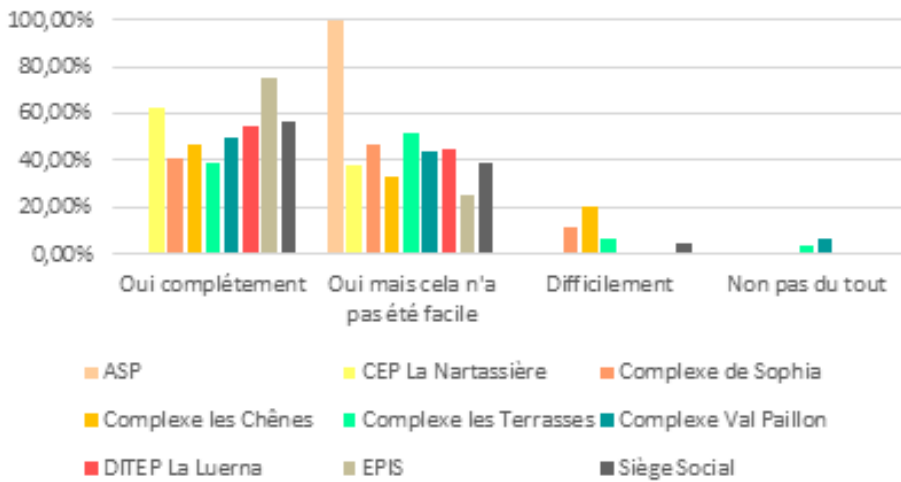
75%

des salariés n'avaient jamais été en situation de télétravail avant le confinement

35%

des salariés se disent bien installés chez eux et 50 % disent disposer d'une installation convenable



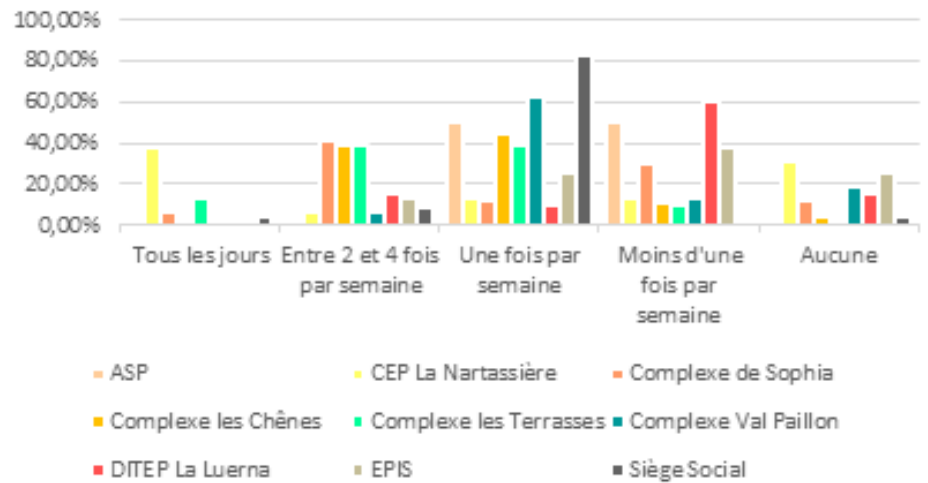


49%

des salariés arrivent à concilier vie professionnelle et personnelle

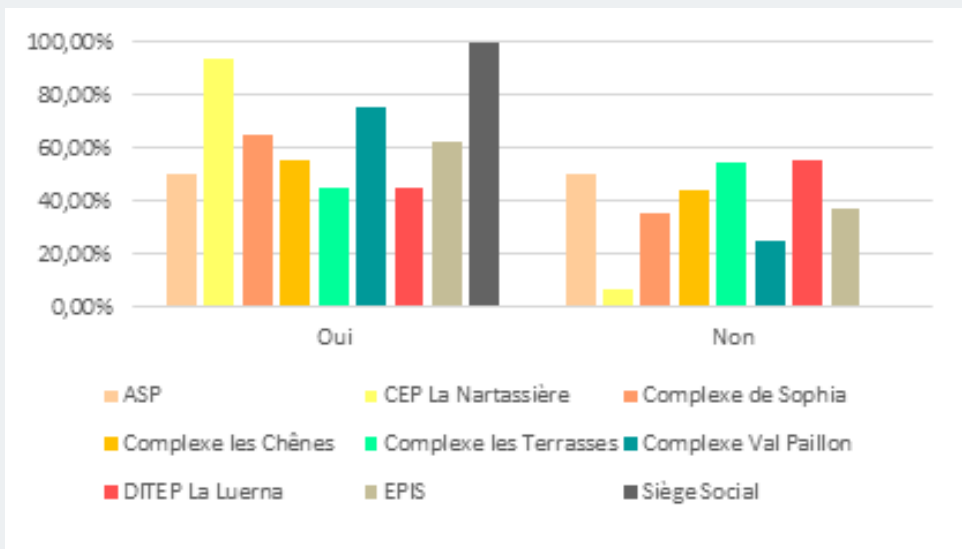
72%

des salariés font des réunions d'équipe régulièrement



64%

des salariés souhaitent poursuivre le télétravail



PATRIMOINE - ACHATS - SÉCURITÉ (DPAS)

PRÉSENTATION

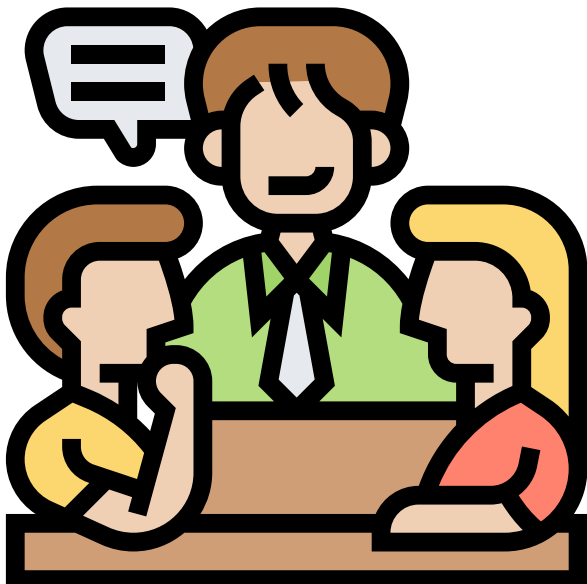
La direction Patrimoine-Achats-Sécurité assure un rôle de conseil et de support technique auprès du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des Directeurs d'établissements et services. Elle est force de propositions auprès de ces derniers pour la création et la mise en œuvre de politiques associatives dans un but de maîtrise des risques d'anticipation et de programmation, dans les domaines suivants :

- gestion du patrimoine immobilier,
- politiques d'achats mutualisés,
- sécurité des biens et des personnes.



Les moyens humains alloués à ce service sont de :

- 1 ETP pour la direction du service,
- 1 ETP pour la mise en œuvre des politiques Achats,
- 1 ETP pour la coordination Hygiène-Sécurité-Environnement.

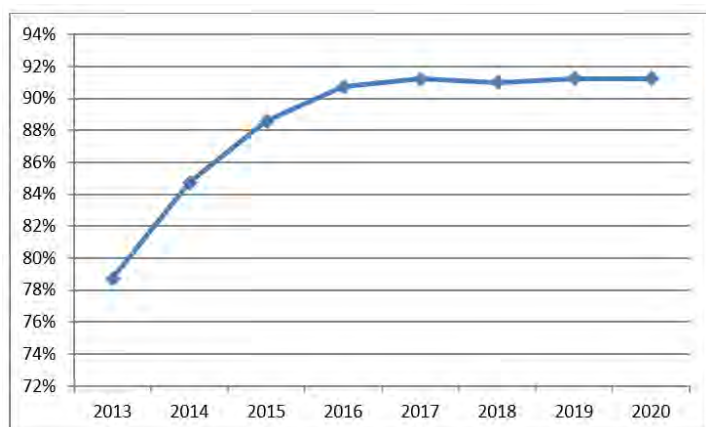
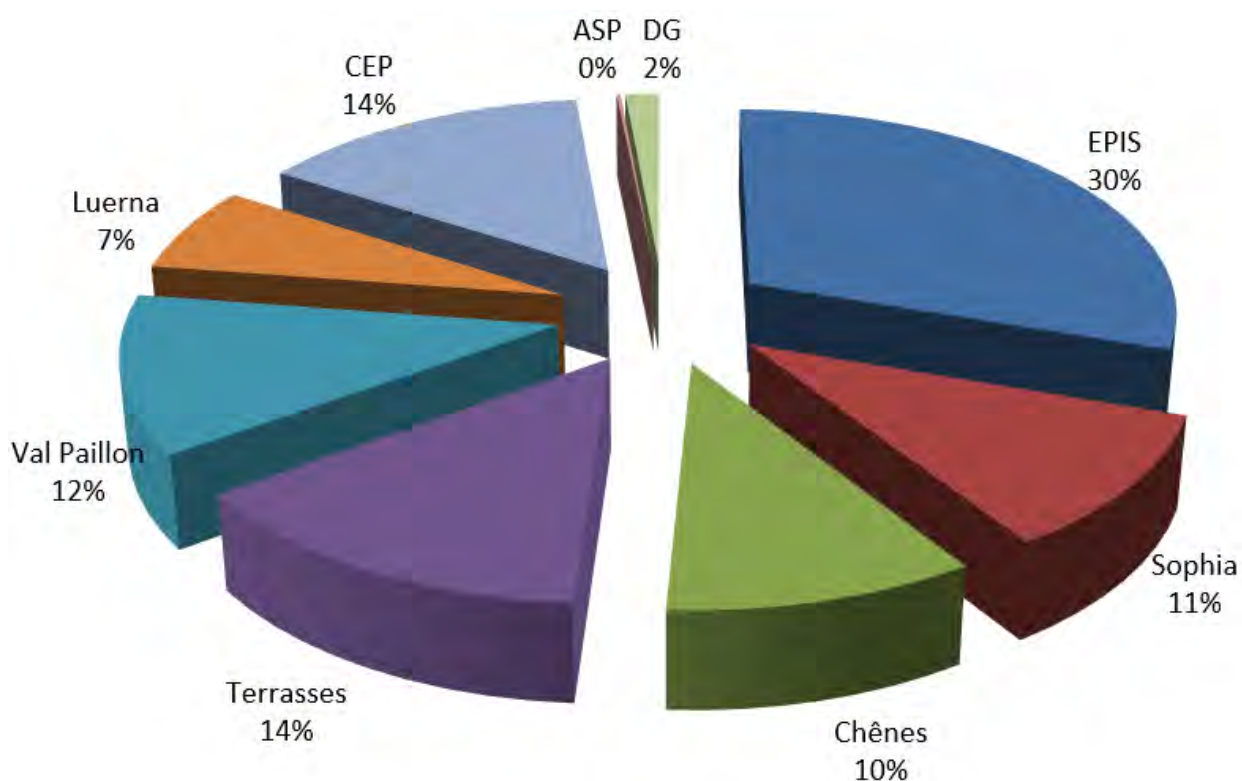


Afin d'assurer au mieux leurs missions, les personnels du service sont régulièrement amenés à se déplacer dans les établissements, à la rencontre des directeurs et de leurs équipes. Par ailleurs, ils collaborent étroitement avec les autres services du Siège : Comptabilité/Gestion, Juridique, Communication et Ressources Humaines.

La pandémie de COVID-19 qui nous a touchés en 2020 a fortement impacté l'activité de la DPAS. Le fonctionnement des établissements et services ayant été bouleversé, un accompagnement spécifique a dû être mis en place. De plus, la profusion de notes et diverses consignes émanant des ministères tout au long de l'année a nécessité un important travail d'analyse et de synthèse, avant transposition dans les plans de continuité d'activité. Parallèlement, un effort accru de communication auprès du Bureau du Conseil d'Administration et du CSE a été produit, afin de garantir à ces instances une information précise et régulière.

GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

L'ADSEA 06 exploite 31 630 m² de surfaces réparties sur 52 lieux.

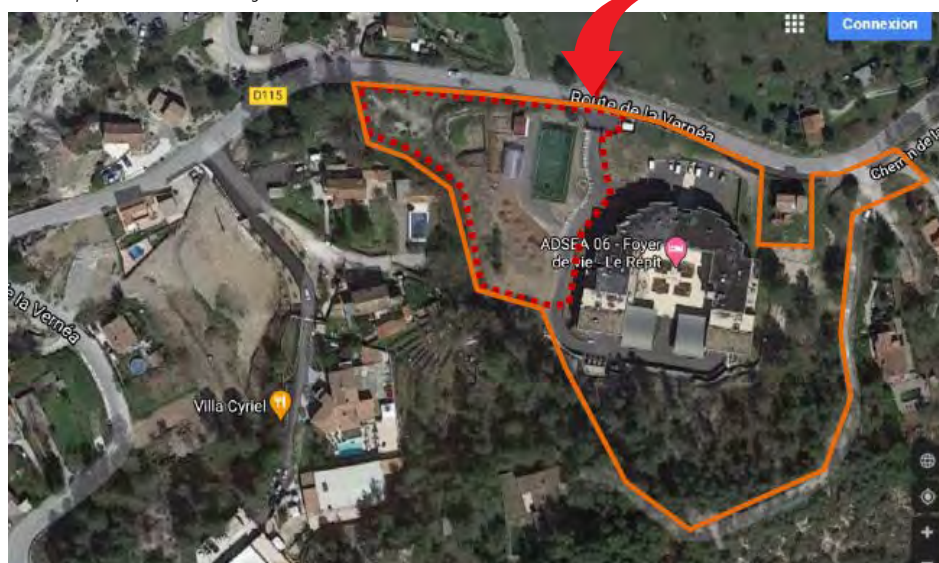


L'Association est propriétaire de ces surfaces à 91 %, ce qui résulte des efforts menés ces dernières années en matière d'acquisition et de construction.

FAITS MARQUANTS ET PROJETS IMMOBILIERS

VAL PAILLON

Emplacement Projet délocalisation Val Paillon



La 1ère phase du projet de délocalisation de l'IME Val Paillon de son implantation historique de Sclos-de-Contes a été concrètement lancée. Le Conseil d'Administration de l'Association a validé le projet de construction d'un établissement de 18 places sur notre terrain des Mouchettes à Contes.

Le bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage SAMOP a poursuivi sa mission tout au long de l'année 2020. Il nous a accompagnés dans la définition précise de nos besoins, nous permettant d'aboutir à la rédaction du Programme Technique Détaillé (PTD). Pour ce faire, une nouvelle méthodologie de travail plus collaborative a été mise en œuvre. Deux groupes de travail constitués de salariés, représentant l'ensemble des métiers du Complexe, ont été régulièrement réunis afin d'intégrer leurs attentes, issues à la fois de la connaissance du public et de l'exploitation des bâtiments.

Ce PTD a, en premier lieu, permis de déposer notre demande de Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) en septembre 2020. Il servira ensuite de base à la consultation des maîtres d'œuvre lancée en janvier 2021, pour laquelle un comité de sélection a été spécifiquement constitué par des représentants de la direction de l'établissement, de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.

COMPLEXE EPIS

Le Centre d'Habitat du Complexe EPIS souhaite, en application des objectifs inscrits au CPOM, restructurer son offre d'habitat et d'accompagnement socio-éducatif, afin de créer un véritable dispositif adapté à l'évolution des besoins et attentes des personnes accompagnées.

D'une part, il s'agit de développer des modalités d'hébergement plus inclusives. C'est ainsi que l'Association a fait l'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de six appartements dans le programme immobilier « Rive Gauche » à Drap. En raison de la crise sanitaire, la livraison initialement prévue fin 2020 a été décalée à février 2021, reportant d'autant la mise en service des appartements.



D'autre part, il s'agit de rénover de façon très substantielle la résidence « Les Noisetiers » afin d'offrir une qualité de prestation hôtelière comparable à celle des résidences de Contes « La Tour d'Epis » et « Le Répit ». A cet effet, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture SNDA.

Les travaux d'avant-projet ont débuté fin 2019 et se sont poursuivis en 2020. L'avancement de cette opération a également souffert des conditions de travail restrictives imposées par la crise sanitaire. Les travaux devraient débuter au 2ème semestre 2021 pour une durée estimée de douze mois.

A terme, ces deux opérations immobilières permettront au Complexe EPIS de se séparer des résidences semi-collectives « Las Ayas » et « Le Soleil » fin 2022.



COMPLEXE LES CHÊNES

Le projet de Complexe est en cours de réécriture et sera finalisé en fin d'année 2021. Celui-ci aura nécessairement des impacts du point de vue patrimonial, notamment avec la réhabilitation du bâtiment principal de la rue des Lilas et une extension. Si les contours précis du projet architectural ne sont pas encore définis, la problématique de l'accès au site des Lilas peut d'ores et déjà être traitée.

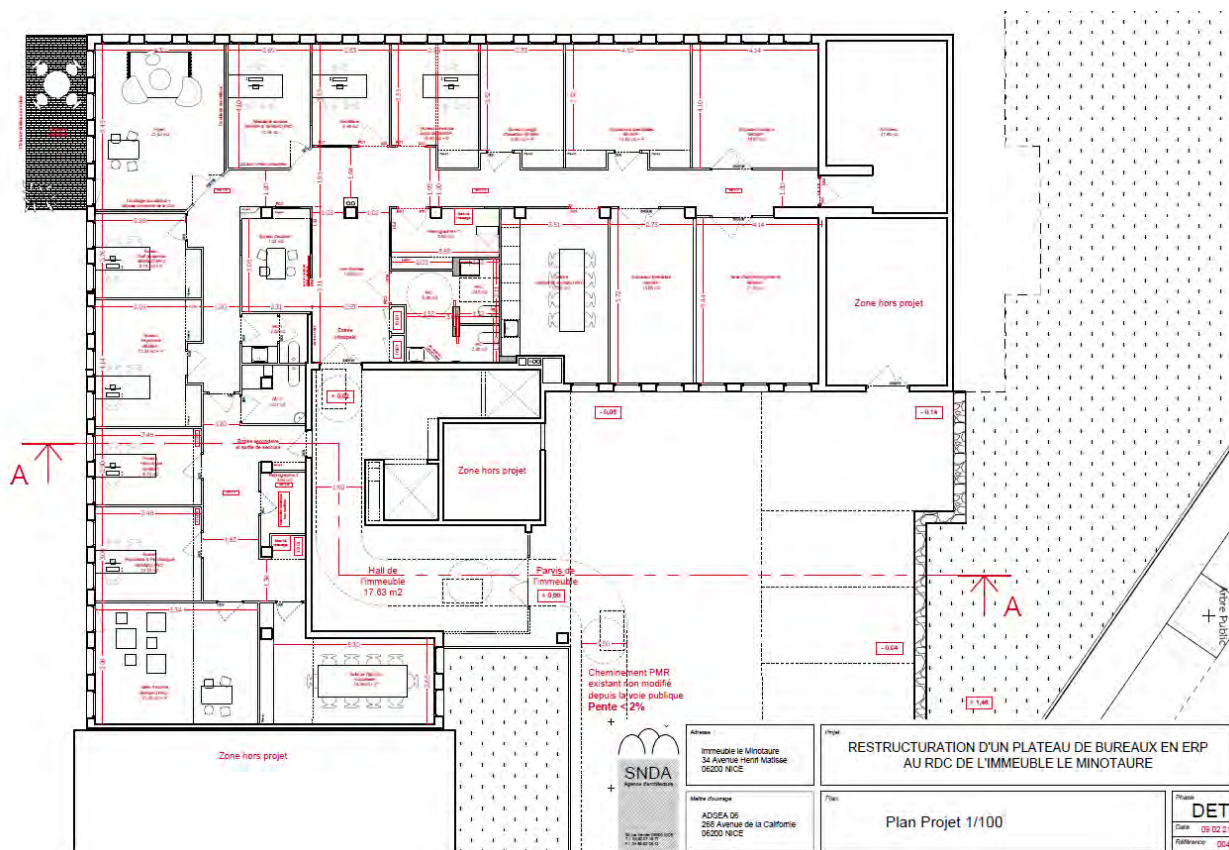
Nous avons donc lancé en novembre une analyse des contraintes du site afin d'en déterminer le potentiel constructible, et avons étudié les possibilités d'élargissement de la voie d'accès répondant à la fois aux problématiques d'exploitation (passage de nos bus) et aux contraintes du règlement de sécurité incendie. Les travaux de voirie, incluant la reconstruction d'un mur de soutènement partiellement effondré, sont planifiés durant l'été 2021 afin de ne pas pénaliser l'établissement dans son fonctionnement. Ils constitueront la 1ère tranche de travaux d'un programme de plus grande ampleur.



COMPLEXE LES TERRASSES



L'Association a fait l'acquisition de locaux à usage de bureaux dans l'immeuble « Le Minotaure » au 34 avenue H. Matisse à Nice, afin d'y installer le SESSIP et le SESSAD PRO. Bien qu'en relatif bon état, des travaux sont nécessaires pour répondre aux besoins des deux services mais aussi pour répondre aux exigences de sécurité et d'accessibilité applicables aux établissements recevant du public. Le premier semestre 2020 ayant été essentiellement dévolu à la gestion de la crise sanitaire, le second a été mis à profit pour définir précisément le projet avec l'équipe de direction du Complexe et le maître d'œuvre. La consultation et la sélection des entreprises de travaux s'est opérée sur le dernier trimestre, en vue d'un démarrage de travaux en janvier.



POLITIQUES D'ACHATS MUTUALISÉS



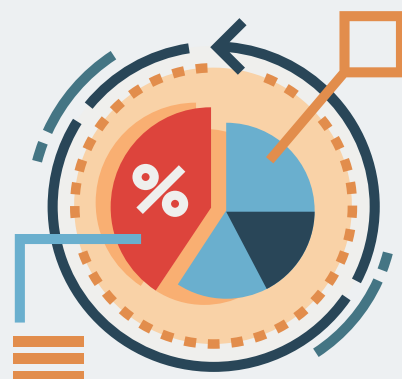
La Direction Patrimoine-Achats-Sécurité fait face, dans le cadre de la mise en œuvre de politiques d'achats mutualisés, aux enjeux suivants :

- participer à l'élaboration des budgets des établissements afin de définir les justes besoins et élaborer des actions achats globales et transverses,
- identifier les risques associés aux achats,
- construire un panel de fournisseurs adapté aux besoins actuels et futurs de l'association en intégrant la dimension RSO,
- mutualiser les achats afin de proposer des conditions financières et une qualité de service identiques pour tous les établissements,
- sécuriser durablement les conditions négociées par la mise en place d'accords-cadres,
- accompagner la démarche achats responsables (définition du juste besoin, réduction des consommations, amélioration de la qualité des prestations, recyclage...),
- définir et mettre en place des indicateurs (économies sur achats, satisfaction des établissements, évaluation des fournisseurs...).



L'acheteur du Siège Social a été particulièrement sollicité tout au long de l'année 2020 dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, concernant les approvisionnements en équipements de protection individuelle et en produits d'hygiène et d'entretien. Les ruptures de stock chez nos fournisseurs associatifs l'ont contraint à redoubler d'efforts en matière de prospection sur ces marchés. Ce travail chronophage a permis d'aboutir à la constitution d'un stock associatif de secours, garantissant ainsi aux établissements plusieurs semaines de fonctionnement d'avance.

Cette situation inédite et imprévisible nous a conduit à revoir le plan de charge 2020 et à reporter certaines actions sur 2021. Malgré cela, notre acheteur a assuré le suivi des contrats et accords-cadres déjà mis en place (révision tarifaire annuelle des contrats permettant la limitation des hausses, la révision des mercuriales, ou l'octroi de remises de fin d'année). A titre d'exemple, le contrat-cadre signé avec l'agence d'intérim DOMINO a donné lieu au versement d'une RFA de 21 780€ pour l'exercice 2020.





Le service Achats a de surcroît procédé à la mise en concurrence du marché associatif de téléphonie mobile (250 lignes). Après consultation des principaux acteurs du marché, nous avons renouvelé notre partenariat avec ORANGE pour deux ans, permettant un gain de services pour les utilisateurs (accès à la voix en illimité pour tous, forfaits data mieux dimensionnés, terminaux mobiles de qualité supérieure) avec une économie estimée à :

34 000 €

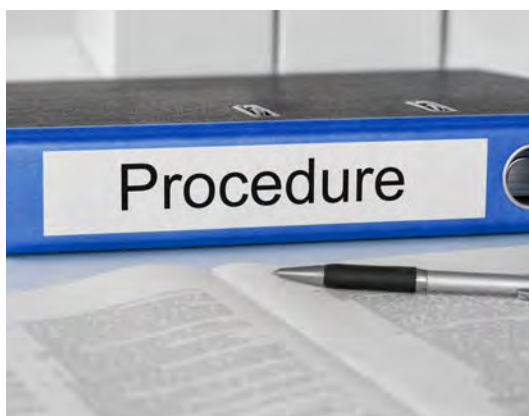
soit 27% du budget initial

En collaboration avec la coordinatrice HSE, l'acheteur a également finalisé la consultation sur les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les vêtements de travail lancée l'année précédente. Le référencement de trois fournisseurs, dont l'ESAT EPIS, sera matérialisé par l'édition d'un catalogue associatif présentant les normes, produits sélectionnés et conseils d'entretien (créé en collaboration avec la Responsable Communication).



HYGIÈNE, SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT

Le Direction Patrimoine-Achats-Sécurité intervient en soutien auprès des Directions de complexes et d'établissements en matière de sécurité des biens et des personnes (sécurité incendie, code du travail, sureté), en matière d'hygiène (en particulier alimentaire) et plus récemment sur les questions relatives à l'environnement.



La coordinatrice Hygiène-Sécurité-Environnement a été particulièrement mise à contribution tout au long de l'année 2020 pour la rédaction de notes et procédures liées à la crise sanitaire, mais aussi l'accompagnement des personnels en établissement pour l'application de ces dernières. En collaboration avec l'acheteur, elle a également fourni un important travail de sélection et de vérification de la qualité des produits d'entretien et des équipements de protection individuelle.

Afin de tenir compte de cette situation particulière, et comme pour le plan d'actions achat, le plan de charge HSE a été allégé, en reportant certaines actions sur 2021. En 2020, la coordinatrice HSE a malgré tout traité les dossiers suivants.

Il a été décidé de centraliser les formations relatives à la sécurité afin d'en assurer un meilleur suivi et de vérifier la bonne adéquation des compétences aux besoins-métiers. La coordinatrice HSE s'est également basée sur son observation de l'activité des établissements ainsi que sur les bilans HSCT et les statistiques d'accidents du travail, pour compléter le plan de développement de compétences associatif.

Malheureusement, les restrictions liées à la crise sanitaire et l'indisponibilité des organismes de formation ont conduit à l'annulation et au report de nombreuses formations.





Travail entamé en 2019, la coordinatrice HSE assure le suivi des accidents du travail au niveau associatif. Un tableau de recensement créé sur le réseau permet aux coordinatrices RH d'indiquer la survenance d'un AT et d'en préciser les principaux éléments. Des bilans trimestriels puis annuel détaillés sont ainsi présentés aux directeurs et aux représentants du personnel. Un travail conjoint avec la coordinatrice RH du CEP La Nartassière a abouti à la révision de la procédure de gestion des AT et de la fiche analyse accident. La coordinatrice HSE est également en appui des directions d'établissements pour la réalisation des analyses AT (arbre des causes).



Un groupe de travail composé de salariés cadres et non-cadres de plusieurs établissements, de membres de la CSSCT, avec l'appui de l'ingénieur en prévention des risques de l'AMETRA 06 et de plusieurs médecins du travail, s'est attelé à l'harmonisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Plusieurs réunions se sont ainsi tenues entre septembre 2019 et février 2021 et ont permis d'aboutir à la production :

- d'une trame commune de DUERP comprenant l'identification des risques, le plan d'action HSCT et le bilan
- des unités de travail identifiées
- un système unique de cotation des risques
- d'une méthodologie participative comprenant des outils d'accompagnement (questionnaire, exemples de situation à risque)

La mise en œuvre de ces nouveaux outils se fera progressivement entre 2021 et 2022.

FOCUS SUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Depuis plusieurs années, l'ADSEA 06 a fait de la transformation numérique, une nécessité.

Il est en effet fondamental d'offrir aux salariés de l'Association, un ensemble d'outils et de process visant à améliorer leurs conditions de travail, avec pour objectif principal, la qualité du suivi de nos usagers.

La transformation numérique impacte et vient en soutien de l'ensemble des métiers de l'Association.

C'est pourquoi son positionnement doit être au cœur de la démarche globale. Il convient de faire évoluer notre fonctionnement pour le rendre compatible au numérique, et également d'offrir aux salariés de l'Association, les formations nécessaires pour appréhender efficacement cette mutation complexe.

Les projets qui verront le jour devront répondre à une trame commune, allant du respect de la réglementation en vigueur, du partage de l'information entre nos divers établissements, de la fluidité d'utilisation, au caractère éco-responsable de la solution.

Malgré les contraintes sanitaires, bon nombre de projets identifiés dans la stratégie précédente, ont pu être lancés et menés à bien en 2020.

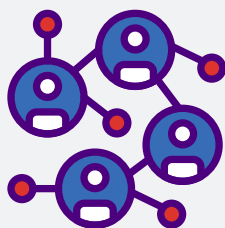
Étapes déjà engagées à fin 2020



- **CHANGEMENT DE FOURNISSEUR D'ACCES INTERNET**

Opérer la bascule de l'ensemble des liens Orange vers SFR.

L'ensemble des accès SFR a été livré. Des problématiques de débit liées à la localisation des établissements peuvent parfois demeurer.



- **CABLAGE ET RESEAU**

À la suite de l'audit réalisé fin 2019, dont l'objectif était d'identifier les actions à mener pour uniformiser les réseaux des différents établissements, il a été décidé le lancement au 2ème trimestre, des travaux pour remettre à neuf le câblage réseau des établissements suivants :

- Site 4 - CEP 1062 CHEMIN DE JYLLOUE - 06250 MOUGINS
- Site 7 - LA GEODE - 336 AV DU CAMPON - 06110 LE CANNET
- Site 15 - IME LES CHENES - 21 RUE DES LILAS - 06100 NICE
- Site 16 - IME LES CHENES - Villa LES LUCIOLES 32 AVE HENRI DUNANT - 06100 NICE
- Site 17 - IME MONT BORON - 191 BD DU MONT BORON - 06300 NICE
- Site 18 - SESSAD1 - 9 AV GEORGES V LA GALINIERE - 06100 - NICE
- Site 19 - SESSAD2 - 15 AVE MARCONI - 06100 NICE
- Site 22 - EPIS - 86 RUE DE L'ISCLE - 06390 CANTARON
- Site 30 - VAL PAILLON - 1342 CHE DU CASTEL - 06390 CLOS DE CONTES
- Site 32 - VAL PAILLON - CHEMIN DE MONTAGNAC LA CUOLLA - 06440 L'ESCARENE
- Site 33 - VAL PAILLON - SESSAD 986 CH DE LA ROSEYRE - 06390 CONTES

Cette étape est désormais clôturée.





- **RESEAU MPLS**

L'ADSEA 06 a opté pour la mise en œuvre d'un réseau privé MPLS (Multi Protocol Label Switching), lui permettant de répondre aux besoins identifiés de disposer d'un réseau multi-sites de qualité et sécurisé, permettant une interconnexion performante entre les établissements suivant :

- Site 11 - CEP LA NARTASSIERE - 474 CHE DE LA NARTASSIERE - 06370 MOUANS SARTOUX
- Site 12 - IME LE MOULIN - 350 ALLEE CHARLES VICTOR NAUDIN - 06410 BIOT
- Site 15 - IME LES CHENES - 21 RUE DES LILAS - 06100 NICE
- Site 17 - IME MONT BORON - 191 BD DU MONT BORON - 06300 NICE
- Site 20B - SIEGE
- Site 22 - EPIS - 86 RUE DE L'ISCLE - 06390 CANTARON
- Site 26 - EPIS - FOYER DE VIE 880 ROUTE DE LA VERNEA - 06390 CONTES
- Site 27 - LA LUERNA - 243 AVE DE LA LANTERNE - 06200 NICE
- Site 28 - IME LES TERRASSES - 63 AVE HENRI MATISSE - 06200 NICE

L'ensemble des sites ci-dessus ont été migrés et sont désormais 100% opérationnels.



- **MISE EN CONFORMITE MATERIELLE et EMAIL**

1. remplacer les matériels actifs des établissements.

L'ensemble des matériels actifs des établissements a été remplacé. Le maintien en conditions opérationnelles est opéré à distance par la société NOEVA,

2. remplacer les ordinateurs obsolètes.

Afin de permettre aux collaborateurs de travailler dans de bonnes conditions, un projet global de remplacement des ordinateurs obsolètes a été engagé, et sera clôturé fin 2021,

3. nous avons décidé de doter chaque collaborateur d'une adresse email ; pour un grand nombre d'entre-deux, c'est aujourd'hui le cas ; le reliquat est traité à la demande des Directeurs d'établissement.

LA COMMUNICATION

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, a eu un réel impact sur les projets envisagés. Beaucoup d'entre eux ont été annulés ou reportés (75ème anniversaire de l'ADSEA 06 ou réflexion sur l'identité/charte graphique de l'Association).

Dès le 17 mars 2020, la plupart des établissements et services ont été contraints de fermer, les professionnels, pour la plupart confinés, ont dû s'adapter pour travailler "autrement" ou "télétravailler". Pour faire face à des équipes dispersées et souvent inquiètes, la communication interne s'est organisée pour endosser un rôle fédérateur et maintenir le lien face à un environnement complexe et incertain.

Un plan de communication interne a été spécifiquement mis en place pour garantir aux personnels la réactivité et la transparence de l'Association qui s'imposaient dans pareille situation.

- création d'un **groupe fermé Facebook** destiné aux personnels et administrateurs de l'Association, afin de faciliter la communication et la diffusion d'informations.



Plus de deux-cent membres ont pu quotidiennement s'informer sur la situation sanitaire, partager leurs inquiétudes mais aussi découvrir les formidables initiatives mises en place dans les établissements, en présentiel ou en distanciel, pour continuer d'assurer l'accompagnement.

- création d'une **lettre hebdomadaire COVID-19** diffusée par mail à l'ensemble des salariés disposant d'une messagerie, et sur le groupe Facebook ; cinq publications ont été transmises au cours du 1er confinement.



#COVID19 #CONFINEMENT

POINT HEBDO ADSEA 06

20.03.2020

- EDITO -

Le COVID-19 a bouleversé nos vies, personnelles et professionnelles. Après ces premiers jours de confinement et de télétravail pour certains, de mobilisation pour d'autres, nous espérons que vous, ainsi que vos proches, êtes en parfaite santé. L'ADSEA 06, fidèle à ses valeurs, restera bien évidemment engagée et solidaire envers les personnels mais aussi les personnes accompagnées et leurs familles. Soyez assurés que toutes les dispositions sont prises pour garantir la santé et la sécurité des personnes présentes dans les établissements encore ouverts. En attendant la fin de cette crise inédite et sans précédent, nous vous proposons de maintenir le lien grâce à un bulletin hebdomadaire. Prenez soin de vous et de vos proches.



ACCOMPAGNEMENT À DISTANCE

A aujourd'hui, seuls les établissements avec hébergement en continu restent ouverts (CEP LA NARTASSIERE et HABITAT EPIS). Pour toutes les autres structures, la mesure d'accompagnement se poursuit à distance avec la traçabilité des entretiens téléphoniques avec les familles (fiches contact)



TESTÉ NEGATIF

Une suspicion de cas COVID-19 avait été signalée au CEP LA NARTASSIERE. Nous nous réjouissons d'apprendre que cette personne a été testée négatif et qu'elle se porte bien. Nous tenons à rappeler que l'ouverture des établissements ne se fait qu'à la condition de pouvoir garantir la sécurité sanitaire des personnes (salariés et public accueilli). A ce jour, toutes les mesures et moyens de protection (mise à disposition de masques et gel) sont assurés. L'Association restera intransigeante sur la question de la sécurité des personnes.



SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

La solidarité associative est essentielle dans cette période très difficile. Nous vous remercions par avance pour votre mobilisation et votre solidarité soit pour aider vos collègues des structures en fonctionnement continu soit pour répondre aux besoins exprimés par les usagers et les familles que vous accompagnez. Un grand merci à toutes et à tous.

INFOS COVID-19 : APPELEZ LE 0800 130 000

- création d'un **carnet de bord** : document indispensable pour tout type de traversées... même les plus agitées ! A l'image de ce qui se pratique en navigation, cette "traversée du COVID-19" était l'occasion de garder une trace des différentes initiatives mises en place ; celle aussi de mettre un coup de projecteur sur les salariés et les personnes accueillies afin qu'elles nous livrent leur témoignage, leur ressenti vis-à-vis de cette période de confinement.

CARNET DE BORD

Les Chroniques du #confinement

17 avril 2020

N°1

LE MUR D'EXPRESSION

Cette première page du carnet de bord est dédiée aux personnes accueillies et aux familles. Nous leur avons réservé cet espace d'expression afin qu'elles nous livrent, chacune à leur manière, leur état d'esprit et leur ressenti vis-à-vis de cette situation si particulière que nous vivons tous.

- Dessins réalisés par Louis,
résident au Foyer de Vie Le Répit -



Semaine 1 du confinement



Semaine 3 du confinement

« Bonjour alors concernant G., jusqu'au 2 avril tout allait bien car le papa était encore présent : je pouvais m'occuper du plus petit pendant que son papa s'occupait de G. ou l'inverse. Mais début avril, la Marine a rappelé son papa pour un mois et demi, je suis maintenant seule à gérer les deux enfants. Le petit a besoin de beaucoup d'attention car il a énormément de devoirs et G. en profite pour me faire toutes les bêtises du monde donc je ne peux pas consacrer cinq minutes à son frère, je ne peux pas m'octroyer cinq minutes de repos. Il cherche en permanence à avoir mon attention par tous les moyens jusqu'à se mettre en danger donc mes journées sont à H24. Je n'ai personne pour m'aider : mon papa a subi une greffe, il ne peut pas sortir pour venir me donner un coup de main de peur d'attraper le virus. J'ai encore la chance d'avoir ma cousine qui habite au-dessus qui me fait des courses. C'est très très dur, j'ai hâte que tout cela se termine. C'est très dur d'occuper G. : nous faisons du sport, j'essaie de lui faire faire des jeux manuels mais tout ne l'intéresse pas. J'arrive encore à lui faire garder son calme, en lui faisant des câlins bref on se débrouille avec les moyens du bord. J'ai de la chance qu'il dorme jusqu'à 10h30 le matin : nous prenons notre petit déjeuner, je l'habille, on va promener le chien dans le quartier puis on rentre, on fait du sport. Ensuite, nous prenons le repas du midi, j'essaie de l'occuper avec encore un petit peu de sport, du vélo elliptique ou autre et après jusqu'au soir c'est bien compliqué de l'occuper. Il a beaucoup de mal à s'endormir je trouve : il ne dort pas avant 23h30/minuit voire des fois 1h du matin et il se pince, se mord beaucoup et il se tape des fois. Trouver des solutions pour le calmer est très dur ».

Maman d'un enfant du Complexe Les Chênes

LE RAPPORT FINANCIER

L'exercice 2020 a été marqué en premier lieu, par la crise sanitaire sans précédent ayant conduit à des confinements successifs et un bouleversement profond du fonctionnement des établissements, se traduisant en termes financiers de diverses façons, parfois opposées.

L'activité des établissements a été touchée de façon plus ou moins importante, celle des internats comme le CEP La Nartassière ou le Centre d'Habitat du Complexe EPIS l'a été dans une moindre proportion, puisque les établissements n'ont jamais cessé de fonctionner, alors que les semi-internats (IME, SESSIP, SESSAD, FAT, ESAT) ont totalement fermé pendant le premier confinement qui a débuté en mars 2020.

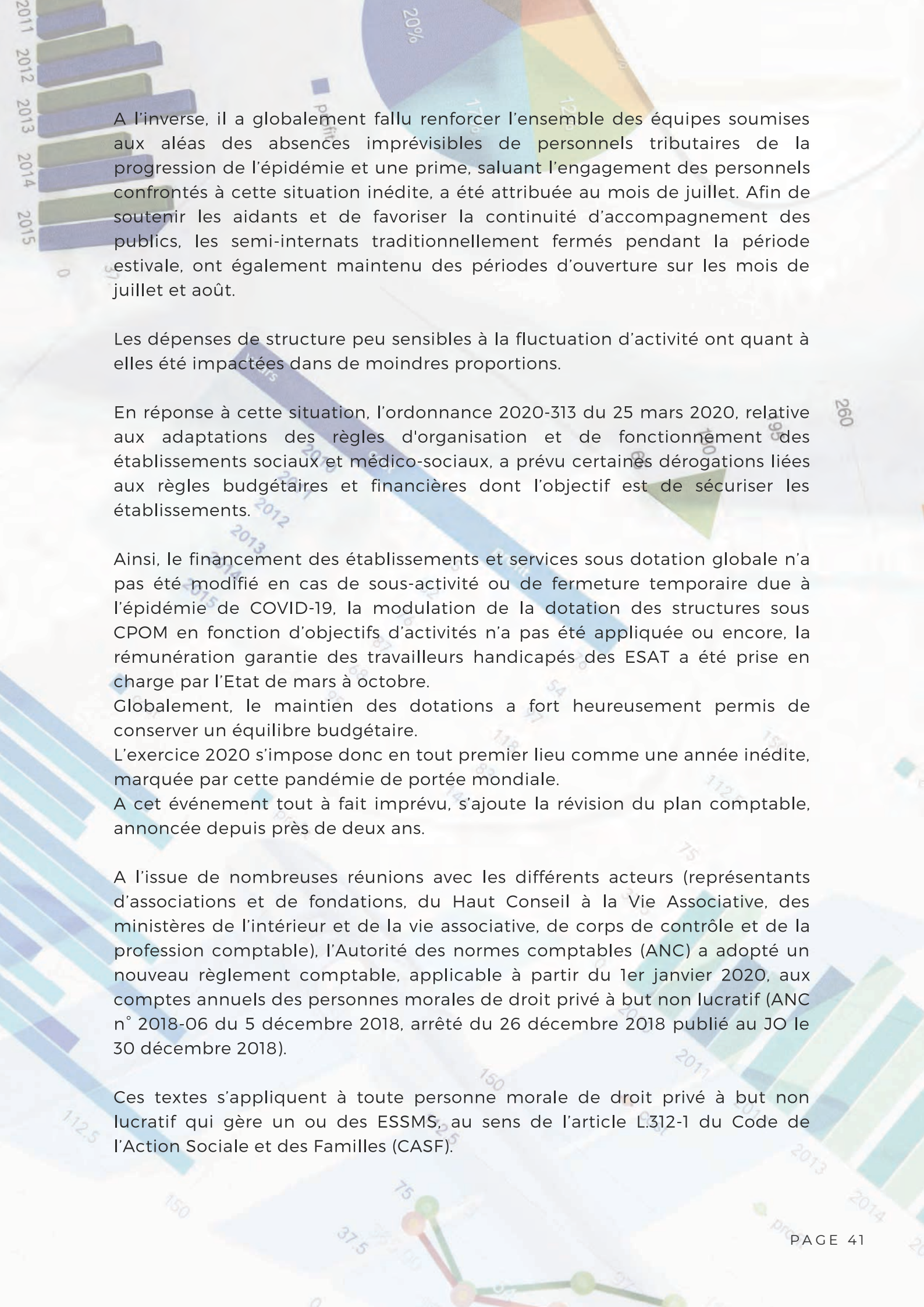
Par conséquent, au niveau de l'exécution budgétaire de l'exercice 2020, quasiment rien ne s'est passé comme prévu et n'avait pu être inscrit dans les budgets prévisionnels.

Ainsi, si globalement le niveau des produits de tarification a été maintenu, l'ensemble des autres postes a sensiblement été affecté.

Les protocoles sanitaires ont notamment conduit à un renforcement des gestes barrières se traduisant d'une part, par de nouvelles dépenses en termes d'hygiène (masques, prestations de nettoyage renforcées, produits désinfectants et virucides, équipements de protection individuelle etc.) et d'autre part, par la limitation des contacts et échanges physiques, entraînant une restriction au niveau de la vie quotidienne (activités, sorties, transferts, séminaires).

Le développement du télétravail et des visites à domicile a également apporté son lot de nouveautés : équipements informatiques portables, téléphones mobiles, véhicules, déplacements etc.

Les établissements qui ont fermé ou dont l'activité a fortement été réduite pendant le premier confinement de mars à mai 2020, ont généré des économies significatives sur les dépenses d'exploitation courante, charges par nature variables en fonction de l'activité (alimentation, énergie, sorties, loisirs).



A l'inverse, il a globalement fallu renforcer l'ensemble des équipes soumises aux aléas des absences imprévisibles de personnels tributaires de la progression de l'épidémie et une prime, saluant l'engagement des personnels confrontés à cette situation inédite, a été attribuée au mois de juillet. Afin de soutenir les aidants et de favoriser la continuité d'accompagnement des publics, les semi-internats traditionnellement fermés pendant la période estivale, ont également maintenu des périodes d'ouverture sur les mois de juillet et août.

Les dépenses de structure peu sensibles à la fluctuation d'activité ont quant à elles été impactées dans de moindres proportions.

En réponse à cette situation, l'ordonnance 2020-313 du 25 mars 2020, relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux, a prévu certaines dérogations liées aux règles budgétaires et financières dont l'objectif est de sécuriser les établissements.

Ainsi, le financement des établissements et services sous dotation globale n'a pas été modifié en cas de sous-activité ou de fermeture temporaire due à l'épidémie de COVID-19, la modulation de la dotation des structures sous CPOM en fonction d'objectifs d'activités n'a pas été appliquée ou encore, la rémunération garantie des travailleurs handicapés des ESAT a été prise en charge par l'Etat de mars à octobre.

Globalement, le maintien des dotations a fort heureusement permis de conserver un équilibre budgétaire.

L'exercice 2020 s'impose donc en tout premier lieu comme une année inédite, marquée par cette pandémie de portée mondiale.

A cet événement tout à fait imprévu, s'ajoute la révision du plan comptable, annoncée depuis près de deux ans.

A l'issue de nombreuses réunions avec les différents acteurs (représentants d'associations et de fondations, du Haut Conseil à la Vie Associative, des ministères de l'intérieur et de la vie associative, de corps de contrôle et de la profession comptable), l'Autorité des normes comptables (ANC) a adopté un nouveau règlement comptable, applicable à partir du 1er janvier 2020, aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, arrêté du 26 décembre 2018 publié au JO le 30 décembre 2018).

Ces textes s'appliquent à toute personne morale de droit privé à but non lucratif qui gère un ou des ESSMS, au sens de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Ces nouveaux outils, qui harmonisent les pratiques comptables, doivent servir à mieux conduire le Projet Associatif. Ils mettent clairement en perspective que le caractère non lucratif signifie qu'il est interdit de partager des excédents mais pas d'en réaliser, afin d'assurer la pérennité de l'organisme de droit privé.

Ces excédents sont soit définitivement la propriété des associations, en renforçant leurs fonds propres (gestion propre), soit sous le contrôle de tiers financeurs (gestion contrôlée), qui s'en serviront pour décider du montant des financements accordés au cours des exercices suivants dans le cadre des CPOM.

La réforme du plan comptable des associations et organismes sans but lucratif contient de nombreuses dispositions qui mettent à jour les pratiques comptables adoptées par les associations depuis vingt ans.



Le principal enjeu pour l'ADSEA 06 réside dans les dons et subventions d'investissements inscrits en fonds associatifs.

En effet, la spécificité du secteur relative au traitement des dons et subventions d'investissements, qui consistait à maintenir ces sommes au passif dans les fonds associatifs, a été supprimée. Les dispositions du plan comptable général relatives à la comptabilisation des subventions d'investissements sont désormais les seules applicables.

Par conséquent, les subventions font dorénavant l'objet d'une reprise au compte de résultat, le montant attribué diminue ainsi au rythme de l'amortissement du bien qu'il a permis de financer.

Auparavant, ces fonds étaient maintenus dans le bilan au niveau des fonds associatifs et présentaient un caractère de « réserve ».

Au-delà de mettre fin à une pratique spécifique au secteur, ce nouveau règlement impose la régularisation de l'ensemble des fonds perçus et inscrits en fonds associatifs depuis la création de l'Association. Le nouveau règlement comptable prévoit ainsi le retraitement des subventions d'investissements et des dons antérieurement comptabilisés en haut de bilan.

En résumé, il est constaté, au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2020, une diminution de 6 848 644 euros des fonds à caractère de réserves, au profit de comptes transitoires de report à nouveau, qui seront réaffectés dès 2021 en réserve d'investissement.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement consolidé de l'ADSEA 06 fait apparaître en 2020 un résultat excédentaire de 1 417 618 euros, en augmentation de 961 464 euros par rapport à celui de 2019, qui s'élevait à 456 154 euros.

La quasi-totalité des recettes provient de l'activité sociale, ainsi les « concours publics et subventions » représentent en 2020 un montant total de 37 967 221 euros (soit plus de 92 % du total des produits), en augmentation de 1 192 K€ par rapport à l'exercice 2019, dont le montant s'élevait à 36 774 781 euros. L'évolution entre les deux exercices s'explique essentiellement par l'attribution d'un CNR (Crédit non Reconductible) par l'ARS, pour un montant de 865 K€ destiné au financement du projet de délocalisation de l'IME Val Paillon. Aucune évolution significative liée à l'activité n'est à signaler sur cet exercice.

L'évolution des enveloppes allouées par financeur entre les deux derniers exercices est présentée ci-après.

ACTIVITE SOCIALE	2 020	2 019	Ecart
CPOM ARS - enfants en situation de handicap	23 537 207	22 486 404	1 050 803
CPOM ARS - adultes en situation de handicap	2 429 742	2 408 547	21 196
CPOM CD06 - adultes en situation de handicap	6 264 464	6 220 918	43 546
Hors CPOM - CD06 : CEP LA NARTASSIERE	5 130 834	5 075 506	55 328
Subventions : actions de prévention METROPOLE	604 974	583 407	21 567
TOTAL produits - concours publics et subventions	37 967 221	36 774 781	1 192 441

Depuis la signature en 2018 de deux contrats d'une durée de cinq ans, avec l'ARS d'une part et le Conseil Départemental d'autre part, près de 85 % de l'activité de l'Association, se trouve régie par les dispositions des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Les dotations des établissements sous CPOM ont ainsi pu bénéficier en 2020 de l'application de taux d'évolution.

Il convient de noter néanmoins que le taux d'actualisation alloué par l'ARS qui représente en moyenne 0,75 % sur l'ensemble du CPOM, fait désormais l'objet d'une modulation en fonction du coût à la place pour les IME (Institut Médico-Educatif) et d'une application du tarif plafond pour les ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).



Concernant le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, le contrat s'est poursuivi sur la base d'un taux d'évolution de 0,70 %, dont ont pu bénéficier l'ensemble des structures.

Les objectifs de créations de places, prévus dans le CPOM du CD06 pour personnes adultes en situation de handicap, sont quasiment tous atteints puisque seules trois places, sur les vingt-deux prévues, restent encore à installer.

Seul le CEP La Nartassière demeure encore à ce jour hors CPOM. Quant aux activités financées par subvention, elles représentent en 2020 moins de 2 % de l'activité globale et concernent désormais exclusivement les actions de Prévention sur le territoire de Nice, financées par La Métropole Nice Côte d'Azur.

Le résultat d'exploitation s'élève au 31 décembre 2020 à 1 570 310 euros contre 742 028 euros en 2019 soit une augmentation de 828 K€ entre les deux exercices.

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à 38 900 833 euros, sont en diminution de 360 K€ entre les deux exercices.

Il est à noter que le niveau des charges, comme celui des produits, est impacté du montant de 865 K€, correspondant au Crédit non Reconductible d'investissement (CNR) attribué à l'IME Val Paillon par l'ARS. Cette somme non engagée au 31 décembre, fait l'objet d'une neutralisation sur l'exercice par le biais du mécanisme des fonds dédiés, et n'a par conséquent aucun impact sur le niveau de résultat.

Les consommations et services extérieurs influencés par le niveau d'activité affichent une diminution de 377 K€ soit près de 6 %.

Les dépenses de personnel (28 194 K€), qui constituent plus de 71 % du total des charges, connaissent une diminution de 0,64 %, représentant un montant de 183K€.

La progression des fonds dédiés de 877 K€ est en lien avec le CNR alloué à l'IME Val Paillon.

Le résultat financier est traditionnellement déficitaire, les charges induites par les emprunts étant supérieures aux produits des placements financiers. En 2020, le déficit s'élève à 392 356 euros, contre 339 212 euros en 2019. Alors que les intérêts des emprunts, qui représentent 443 K€, sont stables entre les deux exercices, les recettes provenant du placement de la trésorerie connaissent une baisse significative, en raison de l'effondrement des taux de rémunération des placements à capital garanti.

L'augmentation significative du niveau d'excédent entre 2019 et 2020 est la conséquence directe de la situation sanitaire conduisant à une réduction d'activité des établissements et de mesures prises par le gouvernement, en réponse à la crise économique.

Ainsi, le maintien des produits (+ 493 K€, soit 1,21 %) associé à la diminution des charges (- 469 K€, soit -1,17 %) concourt à une progression du résultat excédentaire de 961 K€ entre les deux exercices.

L'exercice 2020 se solde donc par un excédent comptable global de 1 417 617,76 euros, se décomposant entre 1 085 166,52 euros au titre de la gestion contrôlée et 332 451,24 euros pour la gestion non contrôlée (Comité de Sauvegarde, E.P.I.S. Production, C.A.P.T.A. Production et Opérations exclues du compte administratif).

La formation du résultat est résumée dans le tableau suivant qui propose une analyse par secteur de financement :

Par secteur de financement		Résultat comptable 2020	Résultat comptable 2019	Evolution 2019/2020
CPOM ARS - Assurance Maladie Enfants	ARS - AM	444 357	-254 074	698 431
CPOM ARS- Assurance Maladie Adultes	ARS - AM	94 885	17 183	77 702
Conseil Départemental 06 CPOM Handicap	CD06	56 434	109 132	-52 698
Conseil Départemental 06 ASE - CEP LA NARTASSIERE	CD06	-25 568	-57 591	32 023
Prévention spécialisée (Grasse / Médiation)	CD06	457	29 347	-28 890
Prévention spécialisée Nice	METROPOLE NCA	45 529	34 406	11 123
Siège Social	ARS - AM	469 072	452 629	16 444
Gestion propre	FDS PROPRES	332 451	125 121	207 330
TOTAL		1 417 618	456 154	961 464

BILAN & STRUCTURE FINANCIÈRE

Situation Financière	2 020	2 019	Ecart €	Progression %
Fonds de roulement d'investissement (FRI)	16 766 416	19 793 215	-3 026 799	-15%
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	17 746 150	12 448 469	5 297 681	43%
Fonds de Roulement Net global	34 512 566	32 241 685	2 270 882	7%
Ressource en Fonds Roulement	3 834 142	2 170 714	1 663 428	77%
Trésorerie	38 346 708	34 412 398	3 934 310	11%

Le fonds de roulement, qui s'élève à 34 512 566 euros au 31 décembre 2020, est en augmentation de 2 270 882 euros par rapport à l'exercice 2019.

Le montant des emprunts, qui s'élève à 14 435 K€ au 31 décembre 2020 (hors intérêts courus), génère un taux d'endettement de 20,69 % qui demeure tout à fait satisfaisant.

L'application de la nouvelle réglementation comptable entraîne une diminution du Fonds de Roulement d'Investissement au profit du Fonds de roulement d'Exploitation, sans impact sur le niveau global.

L'excédent de la gestion contrôlée est en augmentation de 754 K€, celui de la gestion propre de 207 K€.

Depuis le passage en dotation globale, le cycle d'exploitation génère une ressource en fonds de roulement qui s'élève à 3 834 142 euros en 2020.

En termes de trésorerie, l'exercice 2020 se solde par une trésorerie à l'actif de 38 346 708 euros, supérieure de 3 934 310 euros par rapport à 2019.



Investissements/patrimoine

La pandémie n'ayant pas été propice à la mise en œuvre et au développement de programmes architecturaux, il n'y a eu aucune opération patrimoniale d'envergure en 2020.



Conséquence directe de la situation sanitaire, la livraison prévue initialement fin 2020 des six appartements du programme « RIVE GAUCHE » à Drap, a été décalée début 2021. Ces logements « dans le diffus », au bénéfice des résidents du Complexe EPIS, offrent un habitat inclusif correspondant aux besoins et attentes des personnes.

Perspectives 2021 : éléments postérieurs à la clôture

Le début de l'année 2021 est encore impacté par la crise sanitaire, sans cependant entraîner, au niveau de l'activité, les perturbations connues durant l'exercice précédent.

Le CPOM du CEP La Nartassière devrait se concrétiser avant l'été, offrant ainsi à l'établissement une sécurisation fort appréciable.

Les bilans de mi-parcours des CPOM n'ayant pu être effectués en 2020, ils seront vraisemblablement d'actualité cette année. Ainsi, la renégociation des contrats devrait être amorcée d'ici la fin de l'année et se poursuivre en 2022. L'exercice 2021 servira de référence dans le cadre des discussions financières autour de la contractualisation. Il conviendra de rester attentif à la réforme SERAFIN-PH, qui pourrait bouleverser certains équilibres.



BILAN COMPTABLE AU 31.12.2019

ACTIF	31 décembre 2020			31/12/2019	PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET			
Actif Immobilisé					Fonds Propres		
Immobilisations Incorporelles					Fonds Propres sans droit de reprise		
Concessions, brevets, licences	262 459	-248 436	14 023	27 446	Fonds propres statutaires	3 892 467	
Immobilisations Corporelles					Fonds associatifs sans droit de reprise		10 933 335
Terrains	3 562 102	-158 302	3 403 800	3 306 636	Fonds Propres avec droit de reprise		
Aménagement des terrains			0	108 924	Fonds propres avec droit de reprise		
Constructions	48 050 118	-20 691 983	27 358 135	28 486 999	Ecart de réévaluation		
Installations techniques mat & outillage	3 036 898	-2 469 480	567 418	629 515	Ecart de réévaluation		
Autres	6 396 863	-5 305 644	1 091 220	1 187 980	Réserves		
Immobilisations corporelles en cours	74 683		74 683	40 417	Réserves pour projet de l'entité	31 545 788	
Avances et acomptes	1 335 354		1 335 354	1 074 373	Réserves réglementées		30 780 709
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					Autres réserves	1 919 671	1 914 540
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0		Report à nouveau		
Immobilisations Financières					Report à nouveau	11 218 901	
Participations	303 471		303 471	301 702	Résultats sous contrôle tiers financeurs		5 272 059
Prêts	958 280		958 280	877 092	Report à nouveau (gestion non contrôlée) <i>(dont RAN activités sociales & médico-sociales)</i>	9 695 061	-197 389
Autres	153 906		153 906	153 676	Excédent ou déficit de l'exercice		
					Excédent ou déficit de l'exercice <i>(dont RAN activités sociales & médico-sociales)</i>	1 417 618	456 154
					0		
					Situation nette (sous-total)		
					Situation nette (sous-total)	48 576 827	
					Fonds propres consommables		
					Fonds propres consommables		
					Subventions d'investissement		
					subventions d'investissement	1 200 685	1 168 657
					Provisions réglementées		
					Provisions réglementées	871 936	2 562 389
TOTAL I	64 134 135	-28 873 845	35 260 290	36 194 760		52 067 065	52 890 454
Comptes de Liaison					Fonds reportés et dédiés		
Comptes de Liaison					Fonds reportés liés aux legs et donations		
					Fonds reportés liés aux legs et donations		
					Fonds dédiés		
					Fonds dédiés	2 815 913	
					Sur autres ressources		246 937
					Sur subventions de fonctionnement		36 685
TOTAL II	0	0	0	0		2 815 913	283 622
Actif Circulant					Comptes de Liaison		
Stocks et en cours					Comptes de Liaison		
Stocks et en cours	58 925	-9 597	49 328				
Produits intermédiaires et finis			0	9 803			
Matières premières, approvisionnements			0	48 850			
Avances et acomptes versés							
Avances et acomptes versés sur commandes	90 048		90 048	93 304			
Créances							
Créances redev usagers & comptes rattachés	773 113	-8 014	765 099	1 850 934			
Créances reçues par legs ou donations			0				
Autres	720 704	-15 024	705 680	1 557 626			
Valeurs mobilières de placement							
Valeurs mobilières de placement	255 107		255 107	773 567			
Instruments de trésorerie							
Instruments de trésorerie			0				
Disponibilités							
Disponibilités	38 091 600		38 091 600	33 638 831			
Charges constatées d'avance							
Charges constatées d'avance	128 842		128 842	132 954			
TOTAL III	40 118 339	-32 635	40 085 704	38 105 870		0	0
Frais d'émission des emprunts					Provisions		
Frais d'émission des emprunts					Provisions pour risques		
					Provisions pour risques	330 500	357 837
					Provisions pour charges		
					Provisions pour charges	124 000	115 500
TOTAL IV	0	0	0	0		454 500	473 337
Prime de remboursement des emprunts					Dettes		
Prime de remboursement des emprunts					Emprunts obligataires et assimilés		
					Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 471 109	14 825 675
					Emprunts et dettes financières diverses		
					Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		323
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	967 720	905 489
					Dettes des legs ou donations		
					Dettes fiscales et sociales	3 738 186	3 926 850
					Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	89 746	49 523
					Autres dettes (d'exploitation)	690 615	826 759
					Instruments de trésorerie		
					Produits constatés d'avance	51 141	118 596
TOTAL V	0	0	0	0		20 008 516	20 653 216
Ecart de conversion Actif					Ecart de conversion Passif		
Ecart de conversion Actif					Ecart de conversion Passif		
TOTAL VI	0	0	0	0		0	0
TOTAL ACTIF	104 252 474	-28 906 480	75 345 994	74 300 629	TOTAL PASSIF	75 345 994	74 300 629

COMPTE DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2019

	31/12/2020	31/12/2019		31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation			Charges d'exploitation		
Cotisations	690	810	Achats de marchandises	243 916	171 360
Vente de biens	273 959	248 000	Variation de stocks	-478	3 598
Vente de services	554 664	850 645	Autres achats et charges externes	7 044 692	7 424 375
Forfaits journaliers	45 520	56 520	Impôts, taxes et versements assimilés	2 272 786	2 340 974
Participation usagers	99 813	128 544	Salaires et traitements	18 343 861	18 433 936
Vente de biens et services	973 955	1 283 708	Charges sociales	7 776 329	7 792 487
Concours publics	37 362 247	36 191 374	Dotations aux amortissements	2 222 647	2 245 066
Subventions d'exploitation	604 974	583 407	Autres charges	32 022	37 115
Dons manuels	57 570		Dotations aux provisions	8 500	8 000
Mécénats			Report en fonds dédiés	895 622	18 250
Legs, donations et assurances-vie			Aides financières	60 936	65 279
Ressources liées à la générosité du public	57 570	0			
Contributions financières					
Produits de tiers financeurs	38 024 791	36 774 781			
Reprises/prov & amort, transf charges	139 405	86 660			
Utilisations des fonds dédiés	157 761	140 996			
Autres produits	1 174 541	995 513			
PRODUITS D'EXPLOITATION	40 471 143	39 282 468	CHARGES D'EXPLOITATION	38 900 833	38 540 440
RESULTAT D'EXPLOITATION (EXCEDENT)	1 570 310	742 028			
Produits financiers			Charges financières		
Produits financiers de participations			Dotations amort, dépréc.& provisions		
Autres valeurs mob., créances d'actif immob	72	142	Intérêts et charges assimilées	442 934	442 441
Autres intérêts et produits assimilés	49 956	83 508	Différences négatives de change		
Reprises/provisions et transfert de charges			Charges nettes/cessions des V.M.P.		1 360
Différences positives de change					
Produits net/cession des V.M.P	551	20 938			
PRODUITS FINANCIERS	50 578	104 588	CHARGES FINANCIERES	442 934	443 801
			RESULTAT FINANCIER (DEFICIT)	392 356	339 212
Produits exceptionnels			Charges exceptionnelles		
Sur opération de gestion	173 625	275 535	Sur opération de gestion	44 616	129 153
Sur opération en capital	137 482	775 904	Sur opération en capital	17 506	156 658
Reprises/provisions et transfert de charges	228 686	130 502	Dotation aux amort. et aux prov.	226 981	823 945
PRODUITS EXCEPTIONNELS	539 793	1 181 941	CHARGES EXCEPTIONNELLES	289 103	1 109 755
RESULTAT EXCEPTIONNEL (EXCEDENT)	250 691	72 186			
			Participation des salariés		
			Participation de salariés		
TOTAL PARTICIPATION DES SALARIES	0	0		0	0
			Impôts		
			Impôts sur les bénéfices	11 027	18 847
TOTAL IMPOTS	0	0		11 027	18 847
PRODUITS	41 061 514	40 568 998	CHARGES	39 643 897	40 112 844
SOLDE INTERMEDIAIRE (EXCEDENT)	1 417 618	456 154			
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs			Eng. à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL PRODUITS	41 061 514	40 568 998	TOTAL CHARGES	39 643 897	40 112 844
EXCEDENT	1 417 618	456 154	DEFICIT		

LE RAPPORT MORAL 2020

Et pourtant, 2020 avait démarré dans la tranquille continuité de 2019 et de tous les projets que l'on avait envisagés. Certes, les médias commençaient à se faire l'écho d'une maladie mystérieuse, apparue à la mi-décembre 2019 dans le Hubei, en Chine. Ils évoquaient une pneumonie d'origine inconnue, avec un conditionnel de bon aloi.

Pas de quoi troubler notre sérénité, alors que fin janvier, nous observions la ville de Wuhan, épicerie de l'épidémie, mise en quarantaine et coupée du reste du monde. Impossible de s'y rendre, d'en sortir ou d'y circuler sans autorisation spéciale, vision surréaliste d'un pays si loin de nous.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) surveille de près la situation et qualifie rapidement l'épidémie de Wuhan « d'urgence de santé publique de portée internationale ». Le 11 février, elle lui donne un nom : « maladie à coronavirus 2019 ou COVID-19 ». Un mois plus tard, le 11 mars, alors que de nombreux pays sont durement touchés et plus près de nous l'Italie, l'OMS considère, par la voix de son Directeur Général, « que le COVID-19 peut être qualifié de pandémie ».

Le jeudi 12 mars, lors de sa première allocution télévisée sur la crise sanitaire, le Président de la République annonce une série de mesures visant à freiner la propagation du virus en France. Parmi-elles,

- la fermeture, dès le lundi 16 mars, des crèches et de l'ensemble des établissements scolaires et des universités,
- plus largement, la population est invitée à limiter ses déplacements dans les transports publics, à ne pas rendre visite aux personnes hébergées en EHPAD,
- les entreprises sont appelées à intensifier le télétravail.

Dès le lendemain et conformément aux consignes présidentielles, je prends la décision de fermer, dès le lundi 16 mars, nos établissements et services ne constituant pas un lieu de résidence (IME, SESSAD, ITEP, ESAT) et en informe l'ARS, nonobstant sa position contraire.

Un bras de fer s'engage alors avec l'administration mais trouvera rapidement un dénouement, avec la nouvelle allocution télévisée, le 16 mars, du Président de la République, annonçant une mesure drastique : le confinement généralisé de la population.

A partir du 17 mars à midi, nous entrons, avec la totalité du pays, dans une situation inédite, dans un état de sidération.

Si le confinement généralisé de la population a mis à l'arrêt des pans entiers de l'activité économique, les professionnels du secteur social et médico-social ont été fortement mobilisés, certains d'entre eux ayant été en première ligne. Presque du jour au lendemain, le COVID-19 aura bouleversé nos vies personnelles et professionnelles. Des structures sont fermées, d'autres sont restées ouvertes et nos professionnels doivent continuer de se mobiliser. Il nous faut prendre alors toutes les dispositions pour assurer leur sécurité, ainsi que celles des personnes accompagnées dans un environnement très dégradé.

Nous faisons donc face à une situation à laquelle nous n'étions pas préparés. Mais quasiment au pied levé, grâce à l'effort de tous, de nouvelles organisations se sont mises en place. Des plans de Continuité d'Activité (PCA) ont été réalisés et appliqués, les pratiques ont été profondément modifiées, demandant de s'adapter vite pour se protéger et garantir également la protection, la sécurité et le bien être des personnes accompagnées. Chacun a fait preuve, en dépit des circonstances particulièrement anxiogènes, de son sérieux, de son investissement et de son professionnalisme, attestant de cette manière l'engagement de notre Association auprès des personnes les plus vulnérables.

Avec nos Plans de Continuité d'Activité, nous avons été intransigeants sur la sécurité des personnes et avons réussi à nous mobiliser et nous organiser, pour fournir les équipements de protection individuelle nécessaires et ce, malgré la pénurie qui frappaient ces produits.

Depuis le mois de mars 2020, notre activité n'a cessé d'évoluer dans des circonstances exceptionnelles avec des changements permanents. Maintenir nos accompagnements dans ce contexte s'est apparenté au « parcours du combattant ».

Faisant déjà face en temps ordinaire à une véritable « mille-feuille » réglementaire, avec cette crise, une pluie d'injonctions, souvent paradoxales, s'est abattue sur nos établissements et services, lesquels, rappelons-le, ne sont pas des établissements sanitaires.

Pour autant, ils n'ont pas ménagé leurs efforts et les ont poursuivis avec constance et résilience. Dès le début de la crise et le premier confinement, nous avons eu le souci constant des personnes accompagnées et des difficultés engendrées par cette situation, notamment au niveau familial. Très rapidement, des accompagnements à distance, au pied du domicile, au domicile et en présentiel pour les situations les plus complexes, ont été effectués. Dans un élan de solidarité associative, des salariés se sont mobilisés pour aider leurs collègues des structures en fonctionnement continu. Toutes les structures fermées se sont organisées pour poursuivre les accompagnements à distance, avec une traçabilité des interventions. Partout, des initiatives innovantes ont vu le jour en utilisant les outils numériques de type Klasroom ou WhatsApp. La visioconférence s'est généralisée et a permis la bonne tenue des espaces de réunions nécessaires au fonctionnement de l'Association. Tout le monde s'y est mis : professionnels, administrateurs, élus du CSE...

Durant l'été, nous avons, quasiment au pied levé, organisé un dispositif associatif d'accueil pour les mois de juillet et août, afin de contribuer à apporter des solutions aux familles les plus en difficultés, avec la fermeture des centres de vacances adaptées.

A partir de la rentrée 2020 et l'arrivée de l'automne, nous avons vécu de nouveaux pics épidémiques, accompagnés de mises à jour quasi journalières des consignes sanitaires, tant sur le volet de l'accompagnement des usagers que sur celui de nos responsabilités d'employeur.

En effet, l'arrivée des variants est venue complexifier la gestion de cette crise et a interdit toute prédiction. Nous avons, au maximum de nos possibilités, tout mis en œuvre pour adapter notre activité, en essayant de trouver le meilleur équilibre entre, d'un côté, la sécurité des jeunes accueillis et des professionnels et de l'autre, le maintien d'un accompagnement de qualité. Nous sommes conscients que cette crise sanitaire, entraînant des fermetures et réouvertures successives des différents sites de l'établissement, met en difficulté les familles. Car nos établissements doivent sans cesse s'adapter au virus, aux protocoles en vigueur et gérer chaque événement, en lien étroit avec l'ARS.

Ainsi, depuis octobre, chaque cas positif est tracé avec l'ARS, des tableaux sont tenus à jour, avec les dates de contamination. L'objectif est de permettre des retours échelonnés, en fonction des dates des tests effectués et des professionnels en capacité d'être présents, à la suite des arrêts maladie.

Cette organisation complexe permet d'individualiser au mieux les accompagnements au jour le jour. Elle vient s'ajouter, depuis près d'un an maintenant, à un quotidien déjà prégnant en temps ordinaire.

Tout au long de cette année 2020, nos professionnels ont eu le souci de tout mettre en œuvre, afin de répondre au plus près des besoins des personnes accompagnées, tout en tenant compte des directives extérieures (Code du travail, protocoles ARS, ...) et des nombreux aléas liés à la nature de cette crise. En ma qualité de Président, je tiens à mettre l'accent sur le courage, l'engagement, l'exemplarité de l'ensemble des professionnels en pareilles circonstances

Vient alors le temps, non seulement des remerciements mais également de la reconnaissance.

Le 8 mai 2020, le Ministre de la Santé, par voie de communiqué de presse, saluait l'engagement des professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux face à l'épidémie liée au COVID-19. Il actait le financement et le versement d'une prime pour les établissements financés ou cofinancés par l'Assurance Maladie et renvoyait à de futurs échanges avec les collectivités territoriales, le versement de cette prime aux professionnels des structures sous leur compétence exclusive.

Or, il convient de souligner que dans notre Association, ce sont bien tous nos professionnels qui ont fait preuve d'un engagement irréprochable et ce, quel que soit le financeur de leur établissement.

Attachée à la notion de solidarité manifestée tout au long de ces derniers mois, c'est dans ce même esprit que l'ADSEA 06 a entendu sceller cette reconnaissance, en lien étroit avec les partenaires sociaux, à travers l'accord d'entreprise relatif à la prime PEPA (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) issue de l'ordonnance n°2020-385 du 1er avril 2020, signé par la majorité des partenaires sociaux.

La signature de cet accord est le fruit d'un dialogue social fluide et de qualité, qu'il est important de souligner. Tout au long de cette période, les partenaires sociaux et la Direction Générale ont fait face, ensemble, à la situation et ont agi de concert pour poursuivre un but commun, à savoir la continuité de l'accompagnement et la préservation de la santé et la sécurité des salariés.

Sur le plan national, en juillet 2020, après cinquante jours de travaux animés par Nicole NOTAT, le Premier Ministre - Jean CASTEX - et le Ministre des Solidarités et de la Santé - Olivier VERAN, signaient les accords du « Ségur de la Santé » avec une majorité d'organisations syndicales représentant d'une part, les professions non médicales et d'autre part, les personnels médicaux de l'hôpital public.

Premier engagement de ces accords du Ségur, l'augmentation de la rémunération des métiers du soin a été mise en place dès la fin de l'année 2020 avec :

- la revalorisation d'1,5 million de professionnels des établissements de santé et des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 183 euros net de plus par mois.

Alors que nos associations jouent un rôle primordial dans la gestion de la crise, elles restent peu visibles au niveau des pouvoirs publics. Aussi, les organisations employeurs de la branche ont dû exercer une forte pression pour faire partie du processus de concertation engagé. C'est grâce à ces interventions que le périmètre de revalorisation est étendu aux EHPAD car en première intention, aucune structure du médico-social n'était concernée. C'est en maintenant la pression que le Premier Ministre a accepté d'étendre cette revalorisation au champ du handicap, en laissant le soin à une mission confiée à Michel LAFORCADE, de faire des propositions de mise en œuvre.

Si nous pouvons nous en réjouir, l'enjeu reste la revalorisation de l'ensemble des métiers et cela, quel qu'en soit le financeur de la structure où ils sont exercés. Si l'attractivité de nos métiers est un défi dont il est urgent de se préoccuper, l'exercice de la fonction employeur dans ce contexte en est un autre.

Mais un troisième défi est devant nous : celui de la réforme urgente d'un Etat hyper centralisateur, qui en réalité ne pilote plus rien car plus personne n'y est en capacité de porter une vision globale. C'est le grand révélateur de la crise sanitaire, avec des discours et des mesures contradictoires, des doctrines bureaucratiques souvent décalées et renvoyant à des injonctions paradoxales par rapport à la vraie vie, une pénurie d'équipements de protection incroyable, avec des scènes sidérantes : l'Etat réquisitionnant sur les tarmacs les commandes d'EPI des collectivités locales, qui entendaient prendre leurs responsabilités face à la gestion chaotique de ce même Etat. Il est apparu une gouvernance du système de santé et des politiques sociales d'une complexité effarante, conduisant à de profondes inégalités de traitement, tant pour les populations que pour les professionnels.

La simplification de ce « millefeuille » administratif et des quantités de procédures et règlements qu'il produit, souvent pour se justifier vis-à-vis de lui-même, est devenu d'une urgence absolue. Car malgré les systèmes d'aides et les plans de relances, les dégâts économiques et sociaux de cette crise risquent d'être conséquents. Les questions du lien social et de la cohésion nationale seront soumises à rude épreuve et le rôle des associations de solidarité sera alors déterminant. Revaloriser nos métiers pour les rendre attractifs, c'est investir dans les murs porteurs d'une société qui en aura grandement besoin. D'ailleurs, le Président de la République affirmait en mars 2020 que l'État-providence n'est pas « une charge » mais « un atout indispensable quand le destin frappe ».

Et pourtant, les acteurs du secteur social et du médico-social ont bien failli être les grands oubliés de la reconnaissance nationale si une saine colère ne les avaient pas rappelés au bon souvenir des pouvoirs publics.

Face à ce déficit de reconnaissance et souvent même tout simplement de connaissance de nos activités par le grand public, il est temps que nous passions de l'ombre à la lumière, de simples exécutants de politiques publiques à des créateurs de valeurs sociales et que nos professionnels en soient reconnus et remerciés à ce juste titre.

CHARLES ABECASSIS
PRÉSIDENT



"Efface le gris de la
vie et allume
les couleurs que tu
possèdes à l'intérieur"

Pablo Picasso

